



Plan Mobilité Simplifié

CC Fier & Usses

Scenarii et Programme d'actions

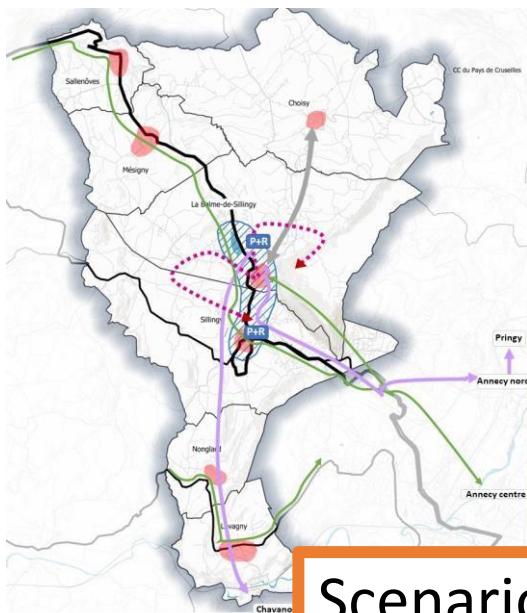


Les scénarii

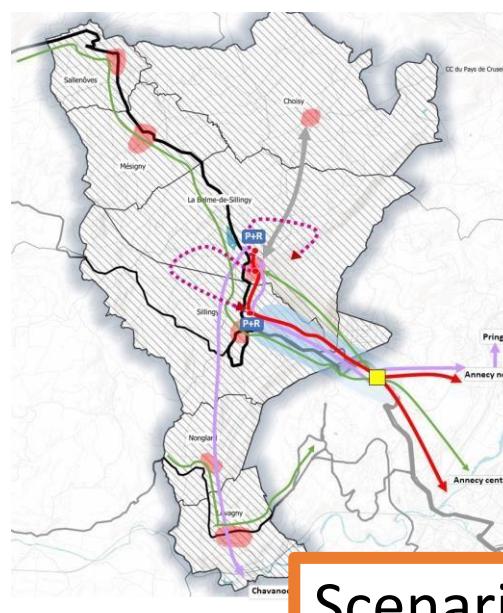
Modèles multimodaux de déplacements

Quelle méthode, quels objectifs ?

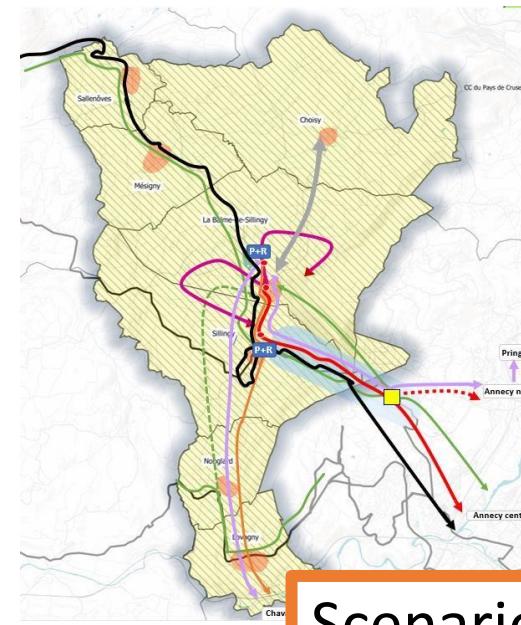
Quatre scénarii de développement ont été élaborés, représentant des étapes progressives dans l'évolution de solutions de mobilité sur le territoire, combinant des actions de covoiturage, de transport en commun, de transport à la demande et de mobilité douce.



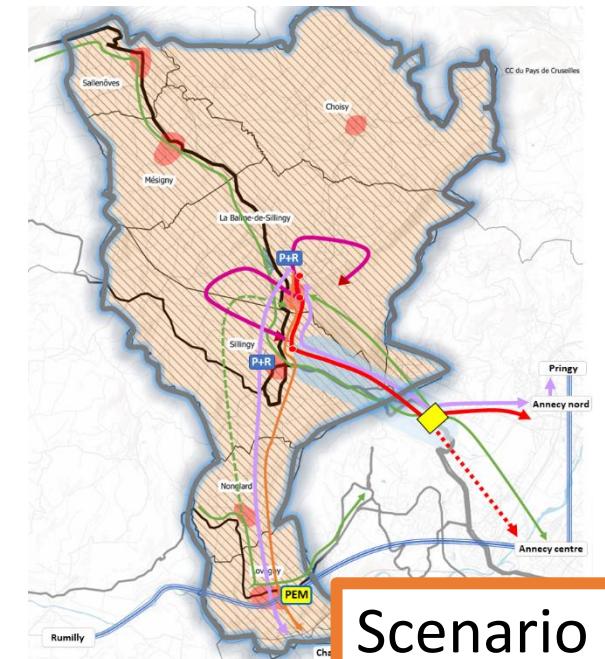
Scenario 0



Scenario 1



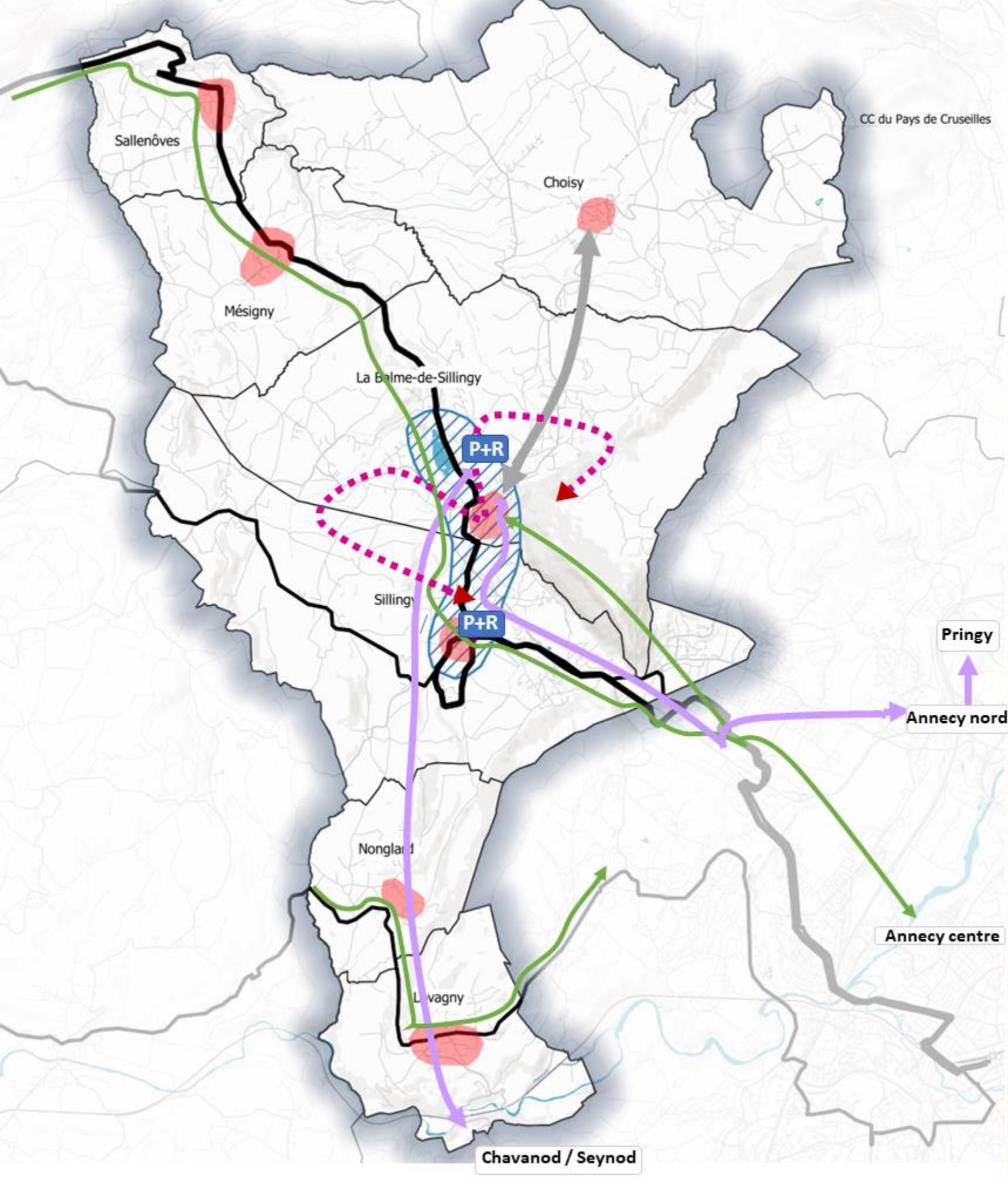
Scenario 2



Scenario 3



Scenario 0 : Préfiguration d'une offre multimodale



Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Reçu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023 sur la ligne 22
 ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

-  Adaptation de l'offre existante
-  Maintien de l'offre des lignes déjà existantes : 21, 12, J5

 Création d'une ligne TAD Choisy / La Balme le marais

 Expérimentation d'une ligne TC interne CCFU (la balme / Sillingy)
 → Modalités selon le niveau d'ambition

Favoriser l'utilisation des modes actifs

 Mise en place d'aménagements cyclables structurants

Réduire l'emprise de la voiture individuelle sur le territoire

 Stratégie de stationnement en zone dense

 Généralisation des zones 30 en centre-bourg

Accompagner le développement des mobilités alternatives

Création de lignes de covoiturage dynamique :

 S1a: La Balme de Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs / Seynod

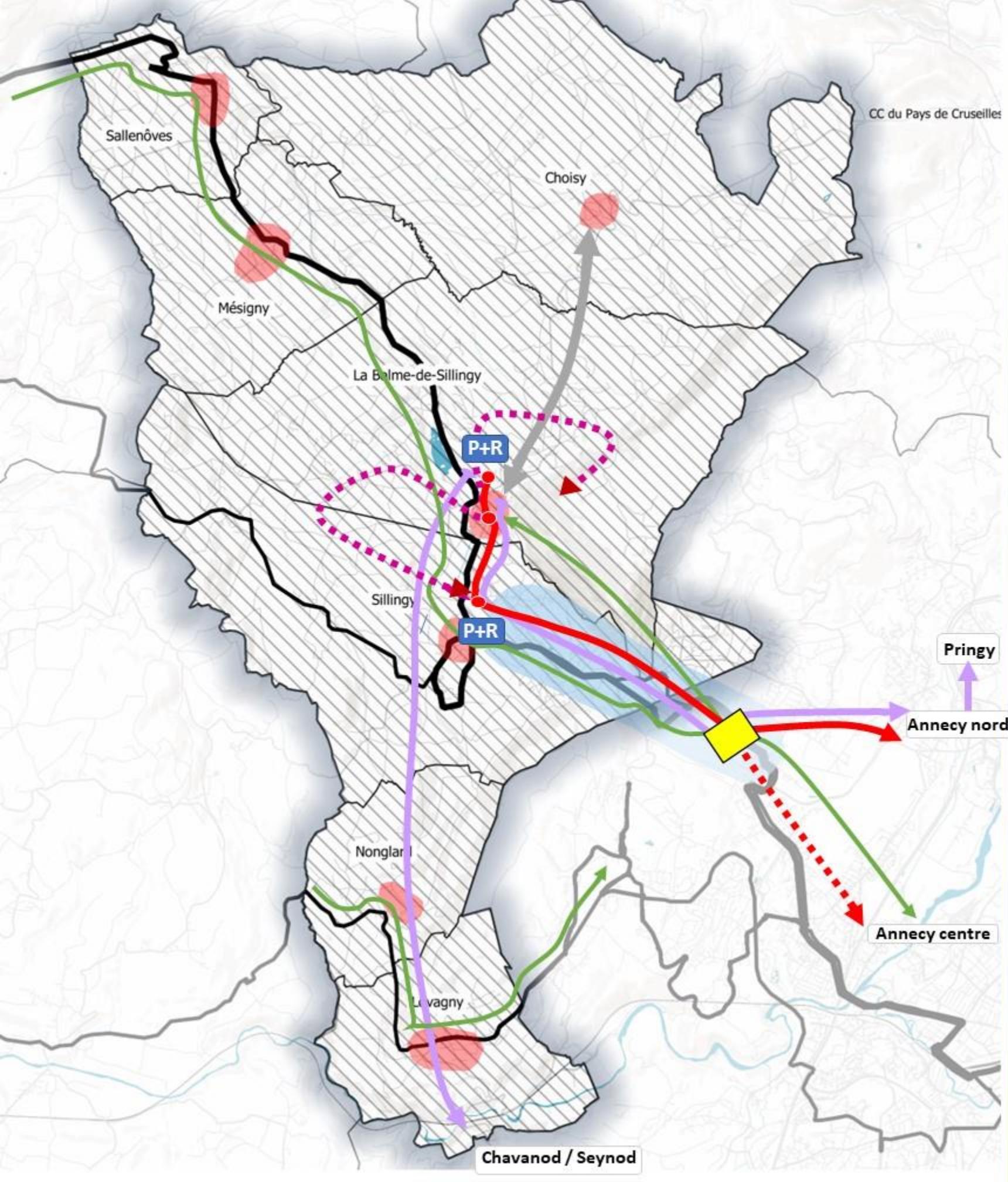
S1b: La balme / Sillingy / Epagny / Anancy nord / Pringy / Argonay

 Renforcement des P+R existants (Balme et Sillingy)



Scenario 1 : Structuration d'une offre multimodale

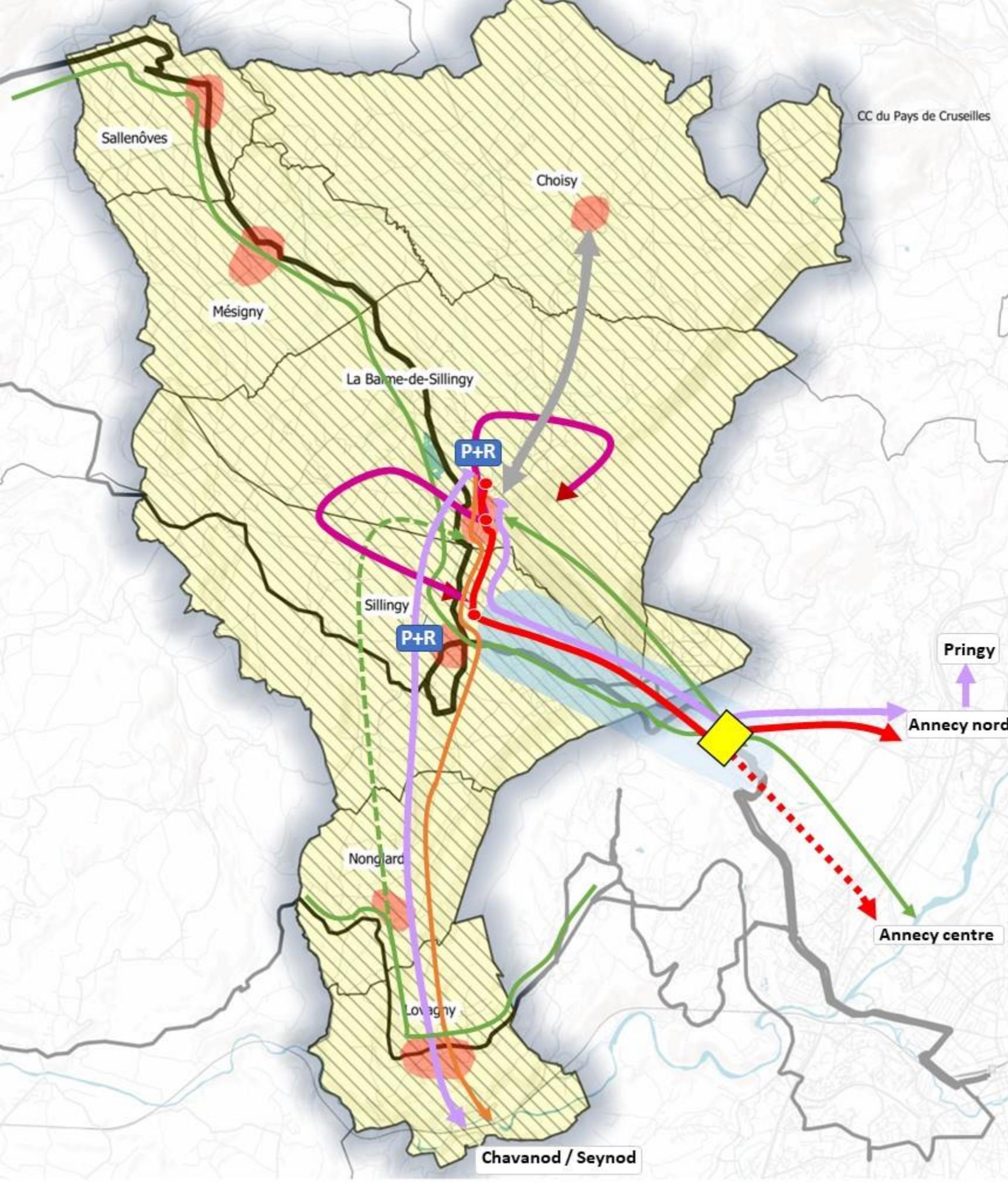
Renforcer l'offre de transport en commun sur S2LO



-  Transformation de l'offre de la ligne 22 en ligne express en supprimant les terminus partiels à la Balme de Sillingy
-  Maintien de l'offre des lignes déjà existantes : 21, 12, J5
-  Expérimentation d'une ligne TC interne CCFU (la balme / Sillingy)
→ Modalités selon le niveau d'ambition
-  Extension d'une ligne Grand Annecy / S1a arrêt : Epagny / Change / P. des Glaisins → L1a
-  S1b arrêts : Balme / Sillingy / Epagny / Annecy → L1b
-  Création d'un site propre Epagny – Sillingy Collège
-  Mise en place d'un PEM
→ ZAE d'Epagny
-  Création d'une ligne TAD Choisy / La Balme le marais
- Favoriser l'utilisation des modes actifs**
-  Mise en place d'aménagements cyclables structurants
- Réduire l'emprise de la voiture individuelle sur le territoire**
-  Stationnement sur voirie 100% en zone bleu (hors P+R)
-  Généralisation des zones 30 en centre-bourg
- Accompagner le développement des mobilités alternatives**
- Création de lignes de covoiturage dynamique :
 - S1a: La Balme de Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs / Seynod
 - S1b: La balme / Sillingy / Epagny/ Annecy nord/ Pringy/ Argonay
-  Renforcement des P+R existants (Balme et Sillingy)



Scenario 2 : Création d'une offre multimodale



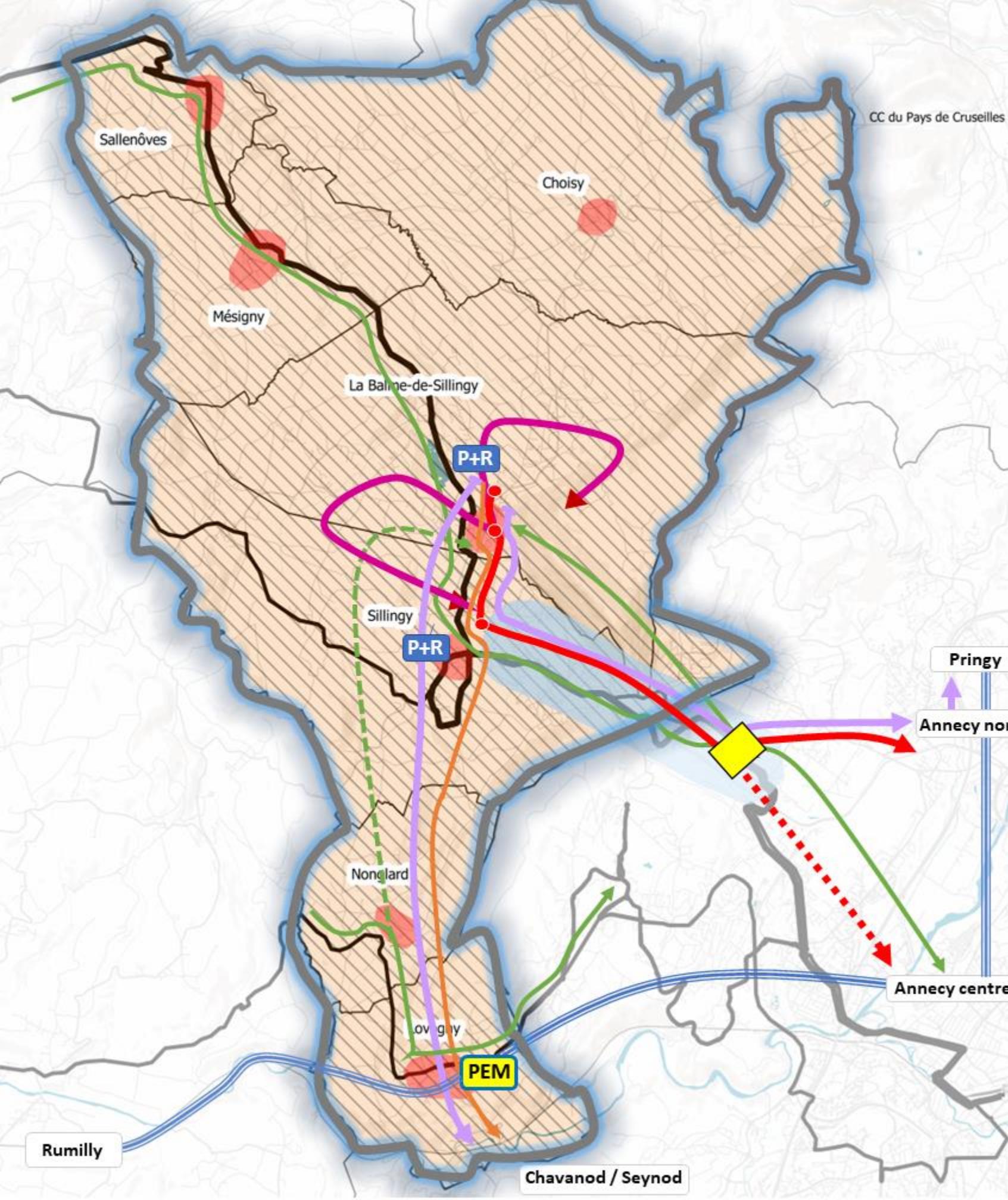
Renforcer l'offre de transport public sur le territoire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Reçu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023
 ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

-  Transformation de la ligne 22 en supprimant les terminus partiels à la Balme de Sillingy
-  Maintien de l'offre des lignes déjà existantes : 21, 12, J5
-  Extension d'une ligne Grand Anney / S1a arrêt : Epagny / Change / P. des Glaisins → L1a
-  S1b arrêts : Balme / Sillingy / Epagny / Anney → L1b
-  Création d'une ligne TC régulier interne à la CCFU (La balme / Sillingy) → L1
-  Création d'une ligne TC régulière: Balme/ Sillingy / Nonglard / Lovagny / Altaïs → L2
-  Création d'une ligne TAD Choisy / La Balme le marais
-  Création d'un site propre Epagny – Sillingy Collège
-  Mise en place d'un PEM → ZAE d'Epagny
- Favoriser l'utilisation des modes actifs**
-  Mise en place d'aménagements cyclable structurant
-  Liaison cyclable secondaire Sillingy / Nonglard
- Réduire l'emprise de la voiture individuelle sur le territoire**
-  Stationnement sur voirie 100% en zone bleu (hors P+R)
-  Aucune nouvelle création de stationnement publique (hors P+R)
-  Généralisation des zones 30 en centre-bourg
- Accompagner le développement des mobilités alternatives**
- Création de lignes de covoiturage dynamique :
-  S1a: La Balme de Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs / Seynod
-  S1b: La balme / Sillingy / Epagny / Anney nord / Pringy / Argonay
-  P+R Renforcement des P+R existants (Balme et Sillingy)



Scenario 3 : Recomposition globale

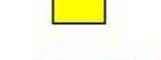


CC du Pays de Cruseilles

Renforcer l'offre de transport

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Reçu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023
 ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE



-  Transformation des lignes existantes en supprimant les terminus partiels à la Balme de Sillingy
-  Maintien de l'offre des lignes déjà existantes : 21, 12, J5
-  Extension d'une ligne Grand Anancy / S1a arrêts : Epagny / Change / P. des Glaisins → L1a
-  S1b arrêts : Balme / Sillingy / Epagny / Annecy → L1b
-  Création d'une ligne TC régulier interne à la CCFU (La balme / Sillingy) → LI
-  Création d'une ligne TC régulière: Balme/ Sillingy / Nonglard / Lovagny / Altaïs → L2
-  Création d'un TAD Global CCFU
-  Réactivation de l'offre ferroviaire Lovagny / Annecy
-  Création d'un site propre Epagny – Sillingy Collège
-  Mise en place d'un PEM
-  Réouverture de la gare de Lovagny et création d'un pôle d'échange multimodal
- Favoriser l'utilisation des modes actifs**
-  Mise en place d'aménagements cyclable structurant
-  Liaison cyclable secondaire Sillingy / Nonglard
- Réduire l'emprise de la voiture individuelle sur le territoire**
-  Aucune nouvelle création de stationnement (hors P+R)
-  Généralisation du stationnement payant (hors P+R)
-  Généralisation des zones 30 en centre-bourg
- Accompagner le développement des mobilités alternatives**
-  Création de lignes de covoiturage dynamique :
 S1a: La Balme de Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs / Seynod
 S1b: La balme / Sillingy / Epagny / Annecy nord / Pringy / Argonay
-  Renforcement des P+R existants (Balme et Sillingy)



Le plan d'actions



Le plan d'actions est composé de 28 actions et structuré en 4 axes d'intervention :

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire

*Lien avec le Grand Annecy et la CCRTS
Au sein de la CCFU
Transports scolaires
Actions transversales*

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire



Plan Mobilité Simplifié

CC Fiers & Ussès

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire



Action 1

Créer un site propre bus Epagny – Sillingy collège

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

Maître d'ouvrage :

CD 74

Localisation :

Sillingy / Epagny Metz-Tessy

Partenaires associés :

CCFU / Sillingy

Objectif de l'action :

Fiabiliser la circulation des TC entre le collège de Sillingy et le giratoire RD17

Rappel :

Entre 2 800 et 10 000 véhicules par jour sur le tronçon de la RD 17

Échéances :

Court terme (< 5 ans)
Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Financement / Co-construction / Aménagement

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Réalisation de l'étude
Mise en œuvre des mesures recommandées

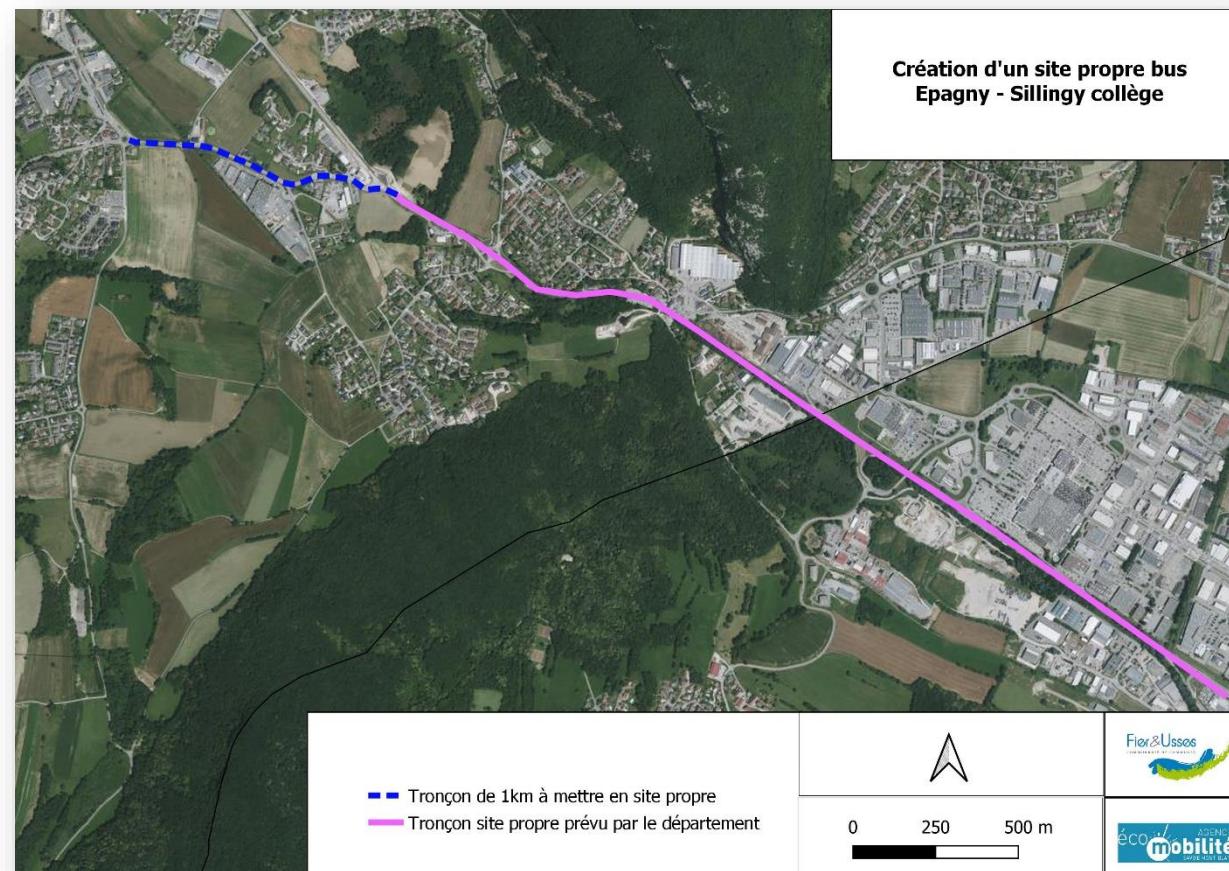
Action 1

Créer un site propre bus Epagny – Sillingy collège

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

Descriptif de l'action :

- Les lignes interurbaines régionales qui desservent le territoire de la CCFU rencontrent des difficultés récurrentes de circulation en heure de pointe en direction du Grand Annecy
- L'enjeu est donc de mettre en place des mesures d'aménagements qui permettent de garantir des conditions de bonne circulation des véhicules exploités (future ligne du Grand Annecy / ligne interne CCFU)
- Améliorer les conditions de circulation des lignes de TC entre le collège de Sillingy et le giratoire (croisement entre la RD 17 et la RD 1 508)
- 1km de travaux à prévoir pour la mise en place d'un site propre monodirectionnel dans le sens Sillingy / Annecy





Action 1

Créer un site propre bus Epagny – Sillingy collège

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Anncy

Moyens à mobiliser :

- Humains : Lancement d'un marché public
- Financiers

Coût de l'action :

A affiner en fonction des orientations retenues :

Coût investissement : En attente des chiffrages de l'étude de faisabilité par le département (octobre)

Point de vigilance :

Gestion de la phase de travaux

Bénéfice attendu du projet :

Optimisation du transport scolaire et développement de l'offre de transport en commun

Plan de financement :

CCFU : A définir
CD 74 : A définir

Subvention disponible :

Etat : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
La procédure d'attribution est définie au niveau local par la préfecture (dépôt d'un dossier). En 2022, le taux de subventions moyen était de 20 %, subventions plafonnées à 1 million d'euros.



Action 2

Etendre l'offre de TC du Grand Annecy entre Epagny et La Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

Maître d'ouvrage :

CCFU / Grand Annecy

Localisation :

La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Grand Annecy

Partenaires associés :

Sibra / Région AURA

Objectif de l'action :

Proposer un nouvel itinéraire TC sans rupture de charge et attractif entre les deux collectivités afin de capter une partie de flux domicile travail en direction du nord du Grand Annecy (plus de 50 %)

Rappels :

Connection avec le Lemman Express (gare de Pringy)
Connection lignes Rytmo 1 et 2 du réseau Sibra
Connection ligne 272 car Région (Genève-Annecy)
Plus de 4 000 emplois au Centre hospitalier CHANGE
Plus de 4 000 emplois au parc d'activité des Glaisins
Plus de 2 000 emplois au parc d'activité de la Ravoire

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Co-construction / Avis technique lors de la phase d'études amont

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Fréquentation annuelle de la ligne

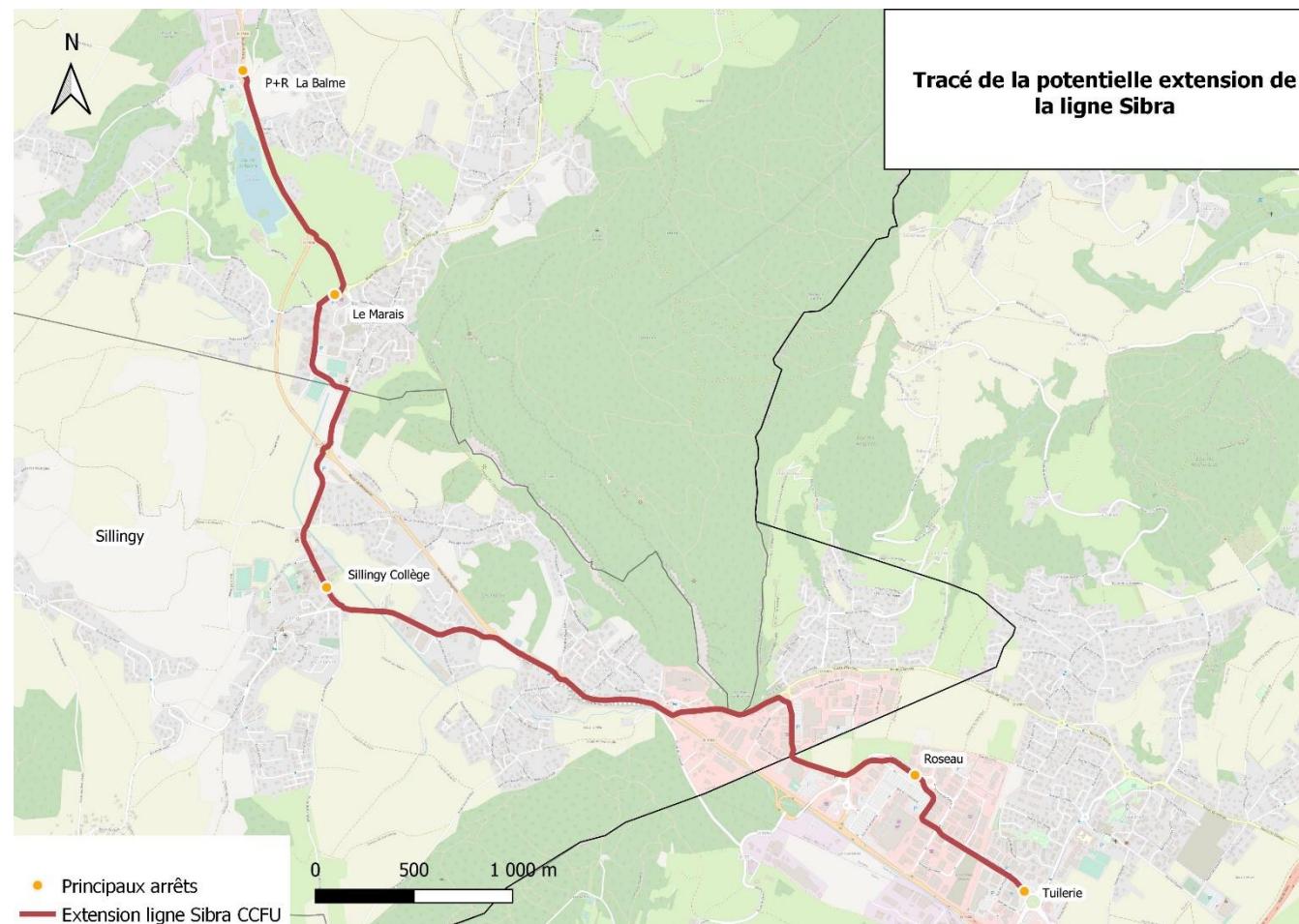
Action 2

Etendre l'offre de TC du Grand Annecy entre Epagny et la Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

Descriptif de l'action :

- Offrir une liaison directe et attractive en bus entre La Balme-de-Sillingy et le nord de l'agglomération du Grand Annecy (Pringy/ Glaisins)
- Le public principalement concerné : actifs / scolaires
- Itinéraire via la zone commerciale d'Epagny Metz-Tessy puis via la RD 3 508
- Rabattement possible sur une ligne structurante du réseau SIBRA Rytmo 1 et 2 / BHNS
- Fréquence préconisée : 14 trajets par jour





Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Action 2

Etendre l'offre de TC du Grand Annecy entre Epagny et la Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

Descriptif de l'action :

- Circule du lundi au vendredi toute l'année
- 1 véhicule toute la journée + 1 renfort en HP
- Nombre de jours desservi par la ligne à l'année : 252 jours (base 2024)
- Nombre de courses à la journée : 14
- Temps moyen du trajet : entre 37 min et 54 min (en prenant en compte les congestions actuelles et sans site propre sur la RD 1 508)



Heures de départ depuis le P+R de La Balme de Sillingy

- 6h30
- 7h40
- 8h10
- 10h25
- 13h10
- 15h20
- 17h30



Heures de départ depuis les Glaisins

- 7h20
- 9h30
- 12h15
- 14h10
- 16h30
- 17h30
- 18h30



Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Action 2

Etendre l'offre de TC du Grand Annecy entre Epagny et La Balme-de-Sillingy

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Matériels
- Financiers

Coût de l'action :

Coût de fonctionnement annuel : 400 k€

Point de vigilance :

Coordonner les horaires de l'extension avec les offres de transport en commun existantes

Plan de financement :

CCFU : A définir

Grand Annecy : A définir

Recette commerciale : 22 % de taux de couverture (sur la base du rapport d'activité 2021 Sibra)

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 3

Poursuivre le partenariat pour la desserte du territoire par les lignes J'y Bus

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec la CCRTS

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Lovagny / Nonglard

Partenaires associés :

Sibra / CCRTS

Objectif de l'action :

Relier les communes de Nonglard et Lovagny au Grand Annecy via le réseau de la CCRTS

Rappels :

Connection au réseau Sibra Rytmo

Connection au réseau Jy'Bus

Échéances :

En cours

Rôle(s) des partenaires :

Co-construction / Avis technique lors de la phase d'études amont

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Fréquentation annuelle de la ligne

Action 3

Poursuivre le partenariat pour la desserte du territoire par les lignes J'y Bus

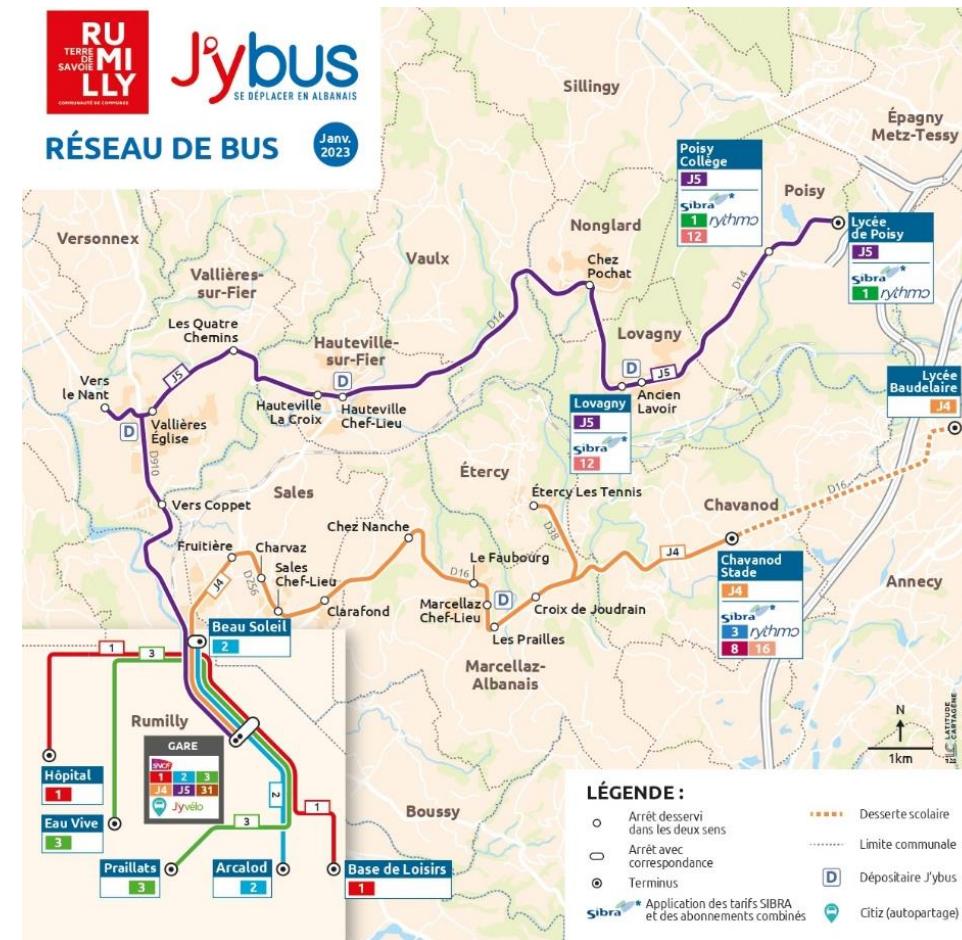
Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec la CCRTS

Descriptif de l'action :

La ligne 32 du réseau J'ybus est devenue la ligne J5 depuis janvier 2023, avec une augmentation de l'offre et une liaison Rumilly – Poisy collège toutes les 1h40. Également, les amplitudes horaires sont plus importantes avec des trajets depuis Rumilly à partir de 6h56 et des retours allant jusqu'à 19h30.

Les communes desservies sur le territoire de la CCFU ne changent pas (Nonglard/Lovagny). En revanche, le terminus se situe au niveau du collège de Poisy qui est relié à la ligne 1 Rytmo du réseau SIBRA avec un cadencement toutes les 10 minutes pour rejoindre la gare d'Annecy.

- ➔ La ligne circule du lundi au vendredi (pas d'offre le samedi).
- ➔ 7 allers-retours par jour de 6h50 à 20h20
- ➔ Les horaires sont les mêmes en période de vacances scolaires pour favoriser une offre de loisirs.
- ➔ L'abonnement mensuel est de 12 €.



Carte des nouvelles lignes J4 et J5 du réseau J'ybus





Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE



Action 3

Poursuivre le partenariat pour la desserte du territoire par les lignes J'y Bus

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec la CCRTS

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Financiers

Coût de l'action :

Coût de fonctionnement annuel : 25 k€

Point de vigilance :

Etudier l'opportunité sur l'extension de la ligne J5 vers Epagny

Plan de financement :

CCFU : 100%

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 4

Faire évoluer le fonctionnement de la ligne régionale Y22

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Anecy

Maître d'ouvrage :

Région AURA

Localisation :

Sallenôves / Mésigny / La Balme-de-Sillingy / Sillingy

Partenaires associés :

CCFU / Transporteur de l'Ain / Grand Anecy / Usse et Rhône
/ Pays Bellegardien

Objectif de l'action :

Optimiser l'offre régionale en proposant une offre de transport la plus adaptée aux besoins

Rappels :

Plus d'amplitude horaire le matin et le soir ainsi que les week-ends

En heures creuses rajouter des trajets

Optimisation de certaines courses (boucle Le Frioulet / Hélios / Le Prieuré)

Échéance :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Financement / Co-construction / Diffusion

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Evolution de la fréquentation de la ligne aux horaires modifiés



Action 4

Faire évoluer le fonctionnement de la ligne régionale Y22

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Anncy

Descriptif de l'action :

- La ligne Y22 permet de connecter la communauté de communes du pays Bellegardien (Gare SNCF) et celle du Grand Anncy (Gare SNCF) en passant par la CCFU et la CCUR.

La ligne offre actuellement :

Annecy / La Balme-de-Sillingy

- 17 trajets aller-retour du lundi au vendredi
- 9 trajets aller-retour le samedi

Annecy / Valserhône

- 11 trajets aller-retour du lundi au vendredi
- 5 trajets aller-retour le samedi

Amplitude horaire actuelle :

- Depuis Valserhône : 5h54 à 20h15
- Depuis La Balme-de-Sillingy : 5h39 à 20h15
- Depuis la Gare routière d'Annecy : 6h09 à 20h50

Action 4

Faire évoluer le fonctionnement de la ligne régionale Y22

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Lien avec le Grand Annecy

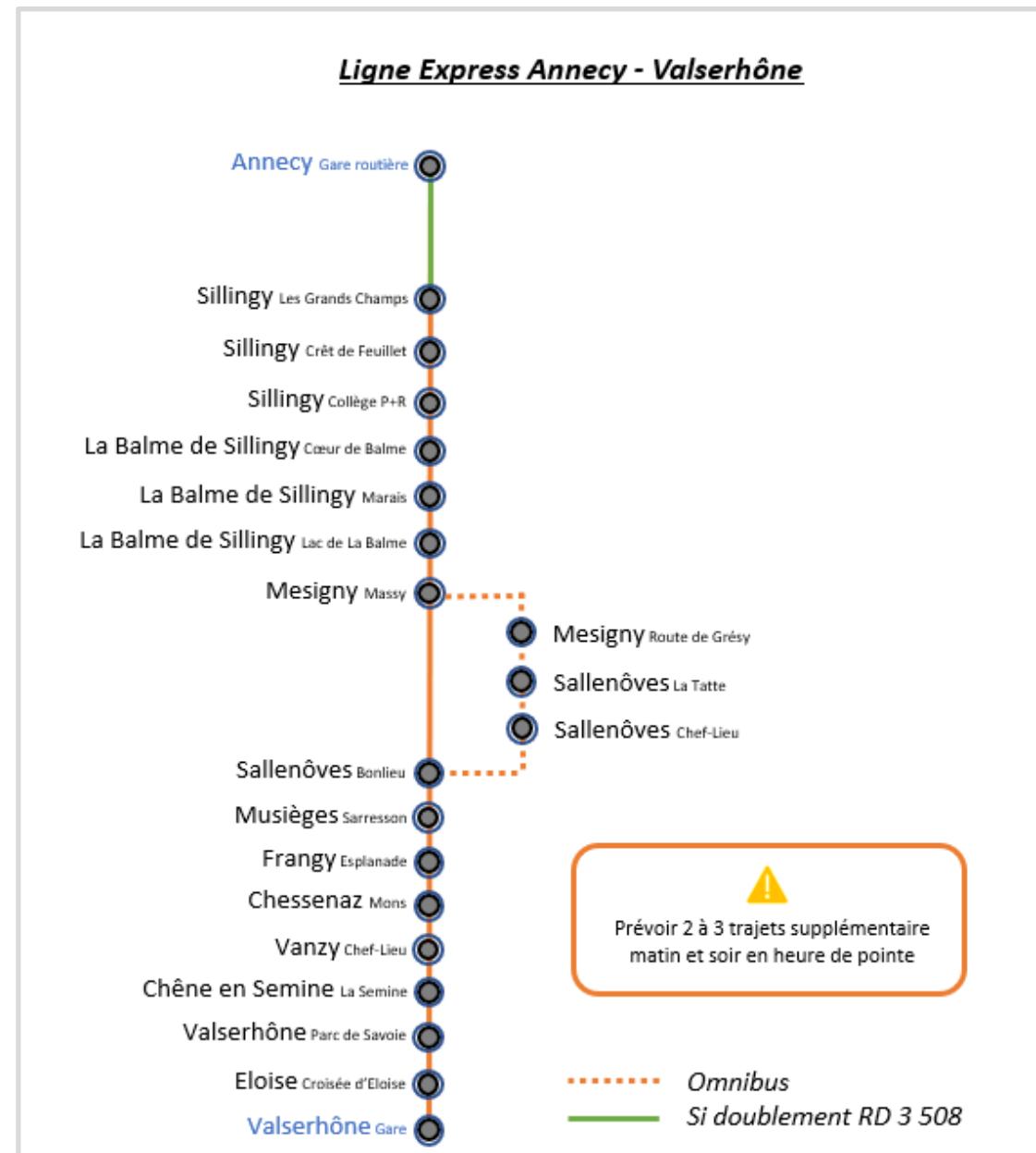
Descriptif de l'action :

→ Augmenter les amplitudes horaires du matin et du soir avec une priorité pour les week-ends et augmenter la fréquence de passage en heures de pointe

- Depuis La Balme-de-Sillingy : 5h00 à 21h30
- Depuis la gare routière d'Annecy : 5h30 à 21h30 + un trajet à 22h30 les samedis

→ Ajuster la boucle Frioulet / Hélios / Le Prieuré / au vu de la fréquentation de ces arrêts

→ A terme, évolution de la ligne Y22 en ligne « Y22 express ». Celle-ci n'emprunterait plus le site propre d'Epagny Metz-Tessy mais plutôt le site propre de la RD 1 508 pour un trajet plus direct vers Annecy centre.





Action 4

Faire évoluer le fonctionnement de la ligne régionale Y22

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire

Lien avec le Grand Annecy

Moyens à mobiliser :

- Matériels : Matériel roulant à valider par la Région (acquisition ou réutilisation des matériels exploités sur d'autres lignes régionales)
- Financiers

Coût de l'action :

Coût investissement : 92,5k€ (pour 3 trajets supplémentaires)
A affiner en fonction des orientations retenues par la Région AURA

Point de vigilance :

Se rapprocher du transporteur et de la Région AURA pour affiner le coût et les modalités de faisabilité de l'action

Plan de financement :

Région AURA : 100%

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 5

Expérimenter une ligne de transport en commun interne à la CCFU

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

La Balme-de-Sillingy / Sillingy

Partenaires associés :

Sibra / La Balme-de-Sillingy / Sillingy

Objectif de l'action :

Permettre aux habitants des hameaux de La Balme et Sillingy de se rabattre sur la ligne structurante du territoire et les principaux pôles générateurs d'attractivité de la CCFU (80 % de la population du territoire)

Rappels :

Ligne structurante : Y22

71 % des services du territoire se concentrent sur les communes de La Balme-de-Sillingy et de Sillingy

Échéance :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Financement / Co-construction / Diffusion

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Taux de fréquentation annuelle de la ligne
Enquête satisfaction des usagers



Action 5

Expérimenter une ligne de transport en commun interne à la CCFU

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Descriptif de l'action :

- Deux itinéraires avec possibilité de déclencher des extensions partielles selon les modalités de mise en service du réseau
- Mise en service du lundi au samedi (sauf jours fériés) = 305 jours / année
- Deux hypothèses de coût : 7 € HT et 5 € HT du kilomètre parcouru

Fréquence 1

7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
11h30-12h00
13h30-14h00
15h00-15h30
16h30-17h00
17h30-18h00
18h30-19h00
19h00-19h30

Fréquence 2

7h00-7h30
7h30-8h00
11h30-12h00
12h30-13h00
16h00-16h30
17h00-17h30
18h00-18h30
19h00-19h30

Fréquence 3

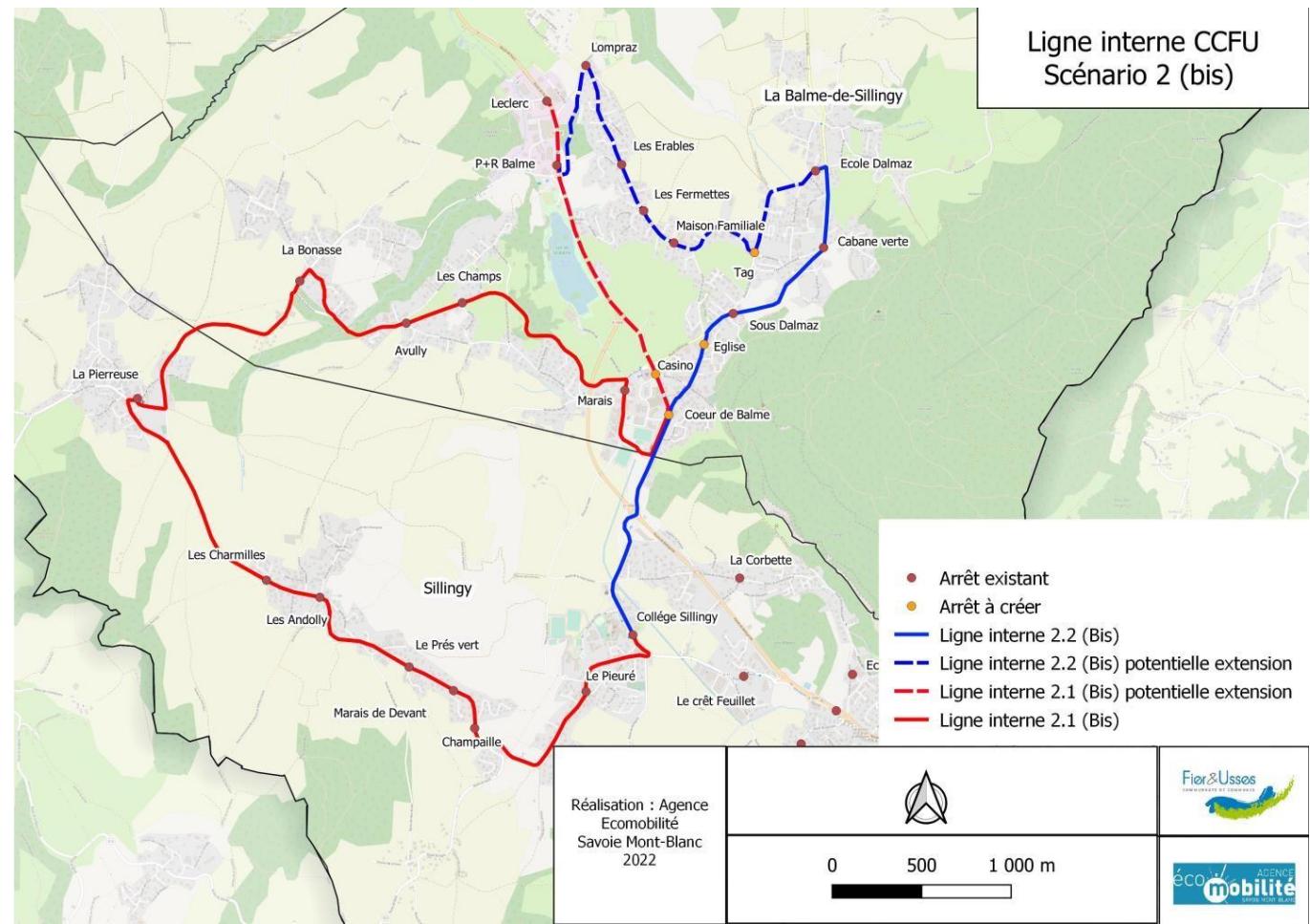
7h30-8h00
8h30-9h00
16h30-17h00
17h30-18h00
18h30-19h00

Action 5 Expérimenter une ligne de transport en commun interne à la CCFU

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Descriptif de l'action :

→ 2 lignes qui desservent La Balme-de-Sillingy et Sillingy



Moyens à mobiliser :

Modèle : Minibus urbain City 29 – Dietrich Véhicules

Nombre de places : 29 places (debout / assises / 1 personne en fauteuil roulant)

Nombre de véhicules nécessaires : 5





Action 5

Expérimenter une ligne de transport en commun interne à la CCFU

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Descriptif de l'action :

	Ligne interne 2.1 (Bis)	Ligne interne 2.1 (Bis) potentielle extension	Ligne interne 2.2 (Bis)	Ligne interne 2.2 (Bis) potentielle extension
Temps de parcours	20 min	5 min	10 min	11 min
Kms parcourus	10 km	2 km	5,2 km	3,1 km
Création arrêts 2 sens	1	2	2	1
Création arrêts 1 sens	10	0	3	5
Nombre de véhicules nécessaires	5	5	5	5

Point de vigilance :

Coordonner les horaires d'arrivée de la ligne Y22 et la prolongation de la ligne SIBRA

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

La Région AURA : Principe de subsidiarité sur les trajets du transport scolaire de moins de 3km



Action 5

Expérimenter une ligne de transport en commun interne à la CCFU

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Coût de l'action :

*	2.1 (bis)	2.1 (bis) potentielle extension	2.2 (bis)	2.2 (bis) potentielle extension	Total
Fréq 1	427 000 €	85 400 €	222 040 €	132 370 €	866 810 €
Fréq 2	341 600 €	68 320 €	177 632 €	105 896 €	693 448 €
Fréq 3	213 500 €	42 700 €	111 020 €	66 185 €	433 405 €

*Les chiffrages sont effectués sur la base de 7€ HT du kilomètre parcouru

Coût investissement : 200 000 €



Action 6

Expérimenter une ligne TC

La Balme-de-Sillingy / Chavanod (Altais)

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Commune de La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny
Chavanod / (ZA Altaïs)

Partenaires associés :

Les communes de la CCFU / Grand Annecy / Exploitants

Objectif de l'action :

Offrir une connexion en transport en commun directe
supplémentaire entre le territoire du Grand Annecy et le
territoire de la CCFU

Rappels :

Congestion sur la RD 1 508 au niveau de Brassilly : plus de
34 000 véhicules par jour

Plus de 1 500 emplois au parc Altaïs

29 % des déplacements ont pour destination Seynod et
Rumilly (enquête OD sens Sillingy - Nonglard)

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Financement / Co-construction

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Fréquentation annuelle de la ligne

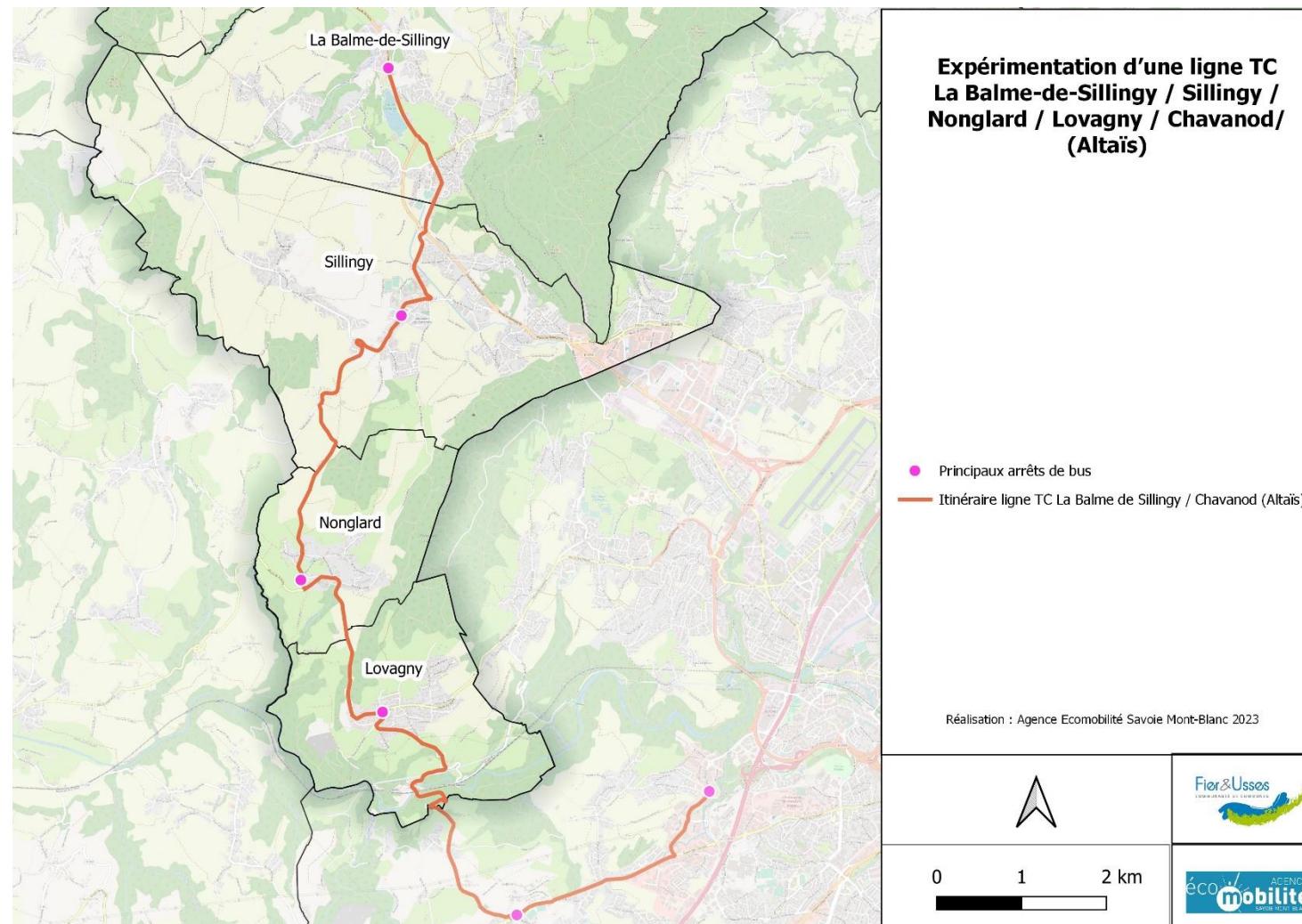
Action 6

Expérimenter une ligne TC La Balme-de-Sillingy / Chavanod (Altais)

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Descriptif de l'action :

- Ligne qui permet de desservir la ZI de Chavanod / ZA Altaïs
- Le public principalement concerné : les actifs
- Kms parcourus par la ligne : 16,5 km
- Temps de trajet estimé : 35 à 40 min





Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Action 6

Expérimenter une ligne TC

La Balme-de-Sillingy / Chavanod (Altais)

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Matériels → Minibus urbain City 29 – Dietrich Véhicules
- Financiers

Coût de l'action :

Coût investissement : 100k
Coût de fonctionnement annuel : 792k à 795k

Point de vigilance :

Se rapprocher du transporteur pour affiner le coût et les modalités de faisabilité de l'action

Plan de financement :

CCFU : 53 %
Grand Anancy : 27 %
Recette : 20 %

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 7

Créer une ligne de TAD Choisy / La Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Commune de La Balme-de-Sillingy / Choisy

Partenaires associés :

Les communes de Choisy et de La Balme de Sillingy / Exploitants

Objectif de l'action :

Connecter en TC la principale unité urbaine de la CCFU à Choisy et permettre un rabattement vers la ligne de TC structurante du territoire

Rappels :

Nombre habitants Choisy : 1 688

Rabattement possible sur la ligne Y22 (Sillingy / La Balme-de-Sillingy)

Aucun transport en commun mis en place sur Choisy

71 % des services se concentrent sur les communes de La Balme-de-Sillingy et de Sillingy et plus de 60 % de la population sur ces mêmes communes

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Planification et adaptation de l'offre / Financement / Diffusion / Suivi de l'adaptation du matériel et gestion intégrale des marchés

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Taux de fréquentation annuelle du TAD (nombre de réservations)

Enquête satisfaction usagers du transport

Nombre d'usagers par horaires et par arrêt, % actifs, jeunes, personnes âgées



Action 7

Créer une ligne de TAD Choisy / La Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Descriptif de l'action :

- Ligne qui permet de desservir la commune de Choisy
- Le public principalement concerné : captif / social
- Type de TAD : zonal arrêt à arrêt → possibilité de pose et dépose sur tous les arrêts scolaires de la commune
- Le TAD permet de relier les territoires excentrés et non desservis par le réseau de transport interurbain Y22 et Y21 et en direction des pôles générateurs de la commune. Il permet de dynamiser cette zone rurale sur le plan économique et démographique.

Objectifs :

- Améliorer l'accessibilité d'un territoire et faciliter les déplacements des résidents captifs (personnes âgées, personnes non motorisées, jeunes, etc...)
- Desservir des services, équipements et commerces de centre-bourg depuis des territoires isolés

CONSULTEZ
RÉSERVEZ
VOYAGEZ

BUS TàD
Pays de Limours

Appli TàD
Île-de-France
Mobilités

tad.idfmobilites.fr

09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi
De 9h à 18h

Service de TAD CC Pays de Limours

Exemple : Sur le territoire, plus de 215 points d'arrêts sont matérialisés, avec aux heures de pointe **un rabattement vers les lignes de bus et les gares les plus proches** et en heures creuses des déplacements sur l'ensemble des territoires

- Heures de pointe : 7h00-9h30 et 16h30-19h45
- Heures creuses : 9h30-16h30
- Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble de la zone

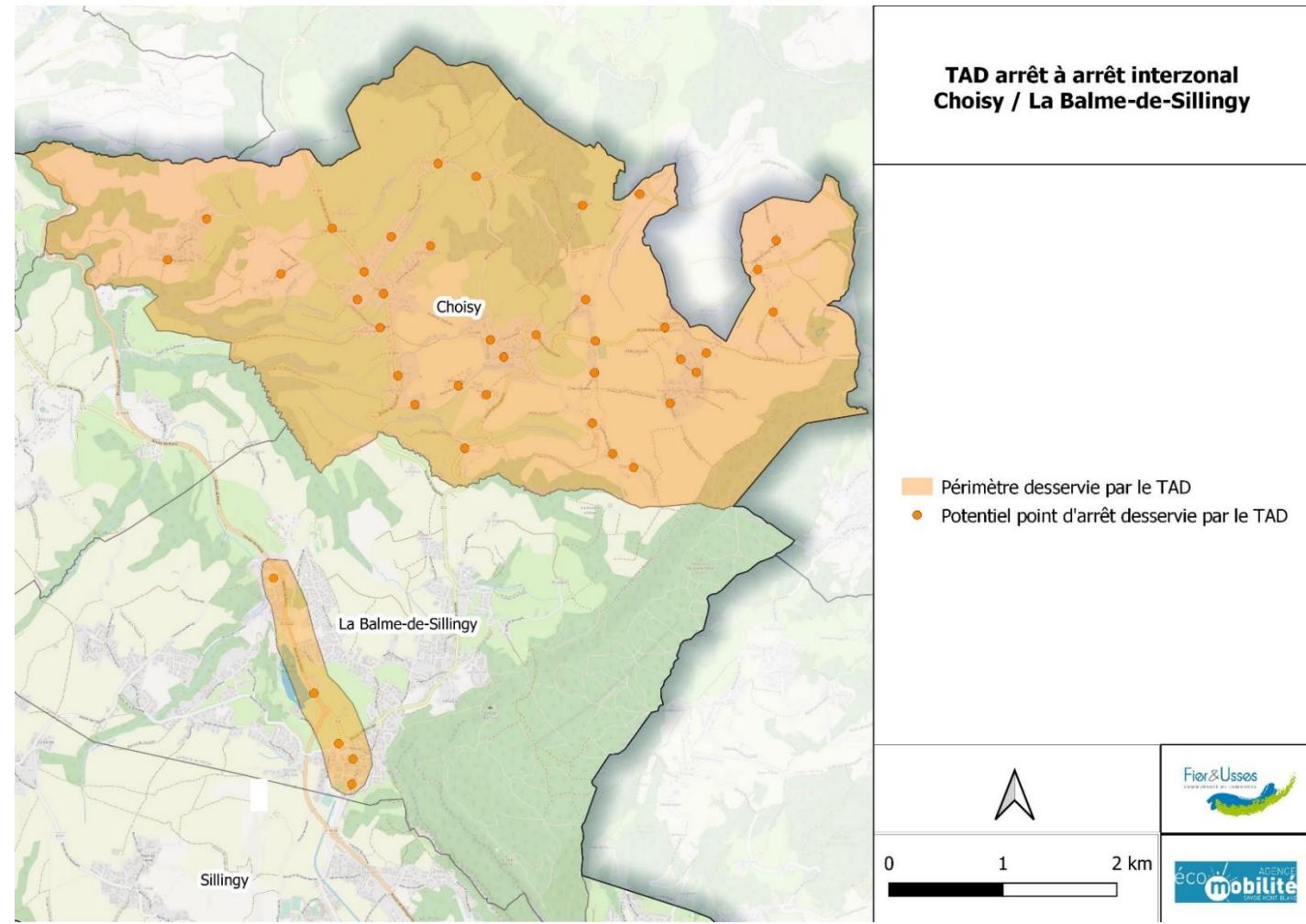
Action 7

Créer une ligne de TAD Choisy / La Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Descriptif de l'action :

- La desserte de l'intégralité des hameaux de Choisy (arrêt défini)
- Rabattement sur la commune de La Balme-de-Sillingy, 5 points d'arrêt desservis : Le Marais / Cœur de la Balme / Gendarmerie / Le Lac / Leclerc
- Rabattement sur les lignes de transport en commun existantes et en direction des pôles générateurs d'attractivité





Action 7

Créer une ligne de TAD Choisy / La Balme-de-Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Au sein de la CCFU

Moyens à mobiliser :

- Humains : Lancement d'un marché public / Centrale de réservation
- Matériels : Minibus urbain City 29 – Dietrich Véhicules
- Financiers

Coût de l'action :

A affiner en fonction des orientations retenues :

Coût investissement : 40k → achat de véhicule

Coût de fonctionnement annuel : 25k/an → Entretien des véhicules / Rémunération des conducteurs / Communication / Nombre de trajets effectués à l'année

Point de vigilance :

Se rapprocher du transporteur pour affiner le coût et les modalités de faisabilité de l'action

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

Etat : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

La procédure d'attribution est définie au niveau local par la préfecture (dépôt d'un dossier). En 2022, le taux de subventions moyen était de 20 %, subventions plafonnées à 1 million d'euros.



Action 8

Réaménager et sécuriser la plateforme du collège de Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

S²LO

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Autour du Collège de La Balme-de-Sillingy

Partenaires associés :

Sillingy / Exploitants / Usagers / Région AURA / CD 74 / Etat

Objectif de l'action :

Sécuriser les abords du collège et gagner en visibilité sur l'information voyageur (quai en épis...)

Rappels :

10 cars stationnés aux abords du collège en heure de pointe
681 collégiens scolarisés (2023)

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Avis technique lors de la phase d'études amont /
Etude de faisabilité / Financement / Diffusion de
nouvelles pratiques de mobilité

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Nombre de passage / an

Enquête quantitative auprès des usagers (ans après la
mise en service)



Action 8

Réaménager et sécuriser la plateforme du collège de Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Descriptif de l'action :

Réaménager l'espace en face du collège pour :

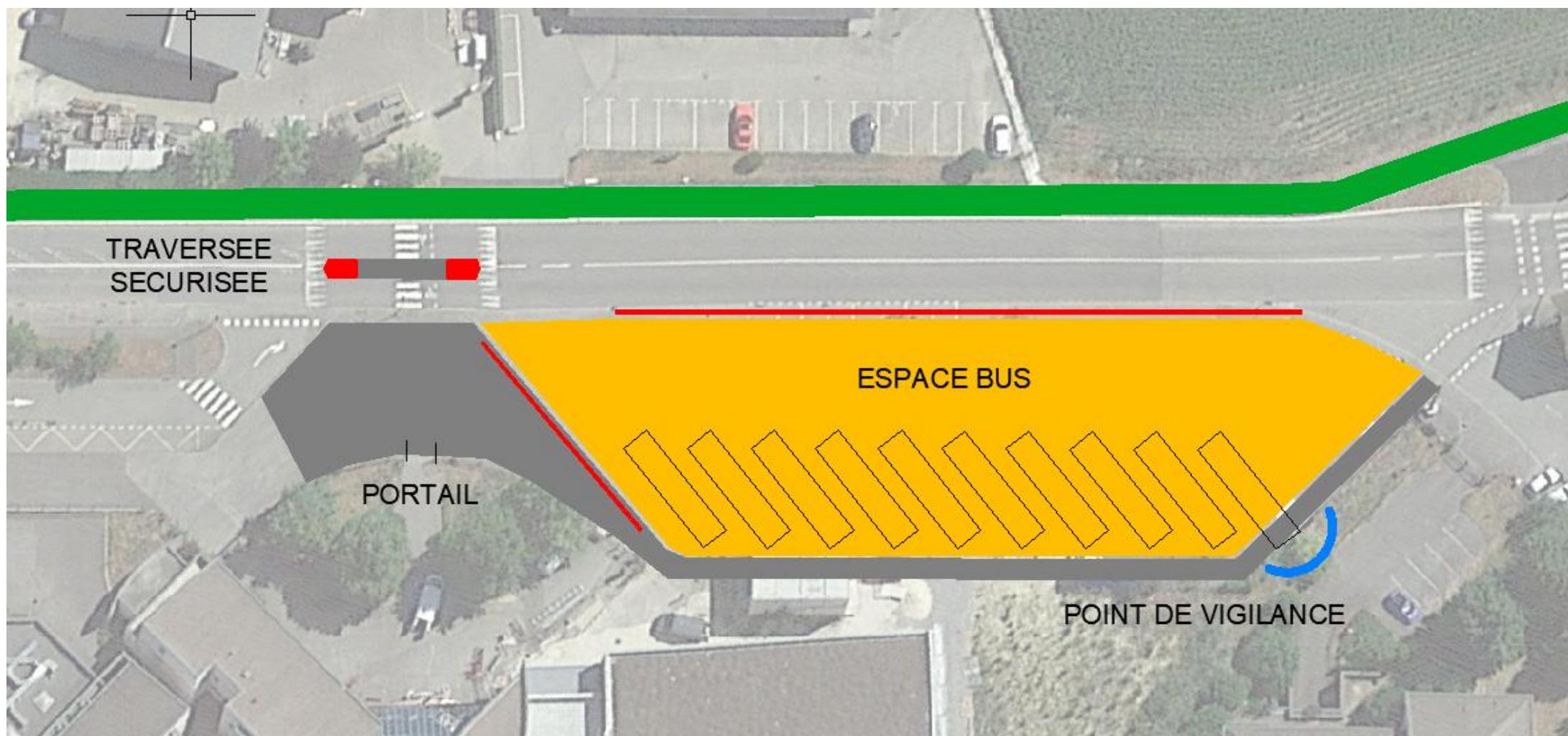
- Sécuriser l'espace autour du collège en réorganisant l'espace pour séparer les usages et donner plus de visibilité et de sécurité aux usagers
- Déplacer l'entrée du portail en face de la traversée piétonne sécurisée
- Réaménager l'espace en face du collège avec des quais en épis afin de pouvoir attirer des quais selon le trajet de chaque bus
- Créer un espace de stationnement à l'ouest de l'entrée dédiée aux déposes minute et aux taxis
- Maintenir une piste cyclable le long de la voirie avec une traversée cyclable sécurisée au niveau de l'entrée du collège
- Prévoir des quais pour la mise en place d'un arrêt de TAD et/ou de ligne interne CCFU
- Prévoir une potentiel acquisition foncière

Action 8

Réaménager et sécuriser la plateforme du collège de Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Descriptif de l'action :



Organisation de la plateforme du collège de Sillingy



Action 8

Réaménager et sécuriser la plateforme du collège de Sillingy

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

- Humains : Lancement d'un marché public
- Financiers

Coût de l'action :

A définir selon l'étude de faisabilité et en fonction des orientations retenues

Point de vigilance :

Se rapprocher d'un bureau d'étude pour affiner le coût et les modalités de faisabilité de l'action

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

Etat: Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) concernant l'aménagement de pôles intermodaux (transport de personnes).



Action 9

Réaliser une cartographie des lignes scolaires

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

L'ensemble du réseau desservi par le transport scolaire

Partenaires associés :

Exploitants des transports scolaires

Objectif de l'action :

Permettre une meilleure visibilité des circuits des cars scolaires et fournir un document de travail synthétique pour les techniciens de la collectivité

Échéance :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Avis technique lors de la phase d'étude

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Satisfaction de techniciens de la collectivité vis-à-vis de l'outil mis en place

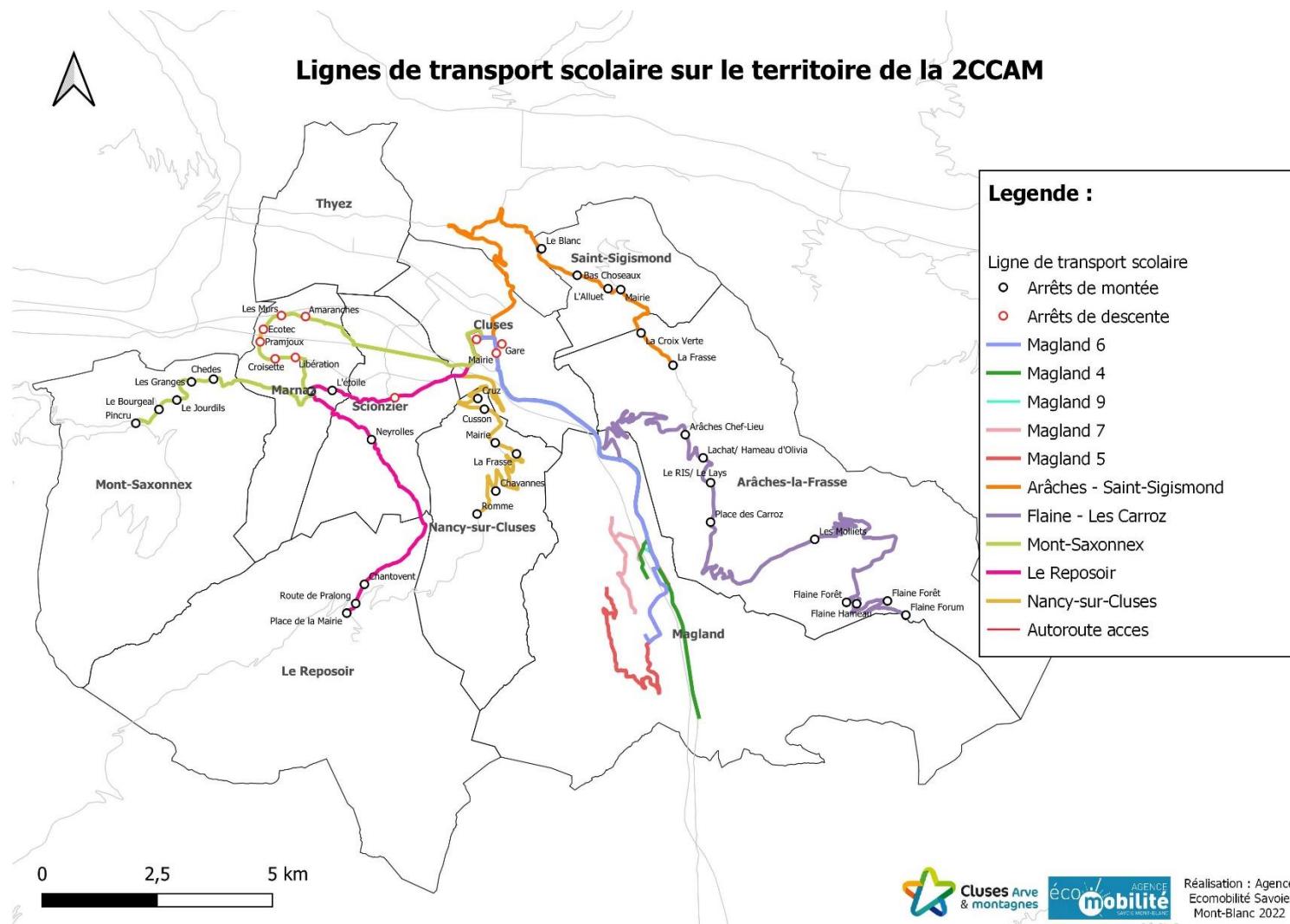
Action 9

Réaliser une cartographie des lignes scolaires

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Descriptif de l'action :

- Proposer une cartographie de l'ensemble des trajets effectués par le transport scolaire et identifier les arrêts desservis
- Travailler avec les techniciens du territoire pour proposer une solution de rendu la plus efficace possible selon la spécificité du territoire



Exemple d'un rendu cartographique du réseau de transport scolaire sur le territoire de la 2CCAM



Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Action 9

Réaliser une cartographie des lignes scolaires

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Moyens à mobiliser :

- Humains : réalisation de l'étude
- Financiers

Coût de l'action :

Réalisation de l'étude : 1,5k à 3k (selon les données disponibles)

Point de vigilance :

L'importance de travailler avec les techniciens en charge du Transport scolaire et les exploitants du réseau de transport scolaire pour pouvoir évaluer au mieux les besoins et les trajets effectués par les cars

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 10

Mettre en place une billettique et un suivi en temps réel pour le transport scolaire

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Non localisée

Partenaires associés :

Exploitants des transports scolaires / Région AURA

Objectif de l'action :

Permettre d'identifier le taux d'occupation et les temps de trajets en temps réel pour ajuster l'offre à la demande

Rappels :

Une meilleure connaissance de la demande permettra d'ouvrir potentiellement les lignes de transport scolaire aux autres voyageurs

Échéance :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Installation du système de billettique en temps réel sur les véhicules dédiés au transport scolaire

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Possibilité d'observer le taux de remplissage en temps réel

Ajuster l'offre par rapport à la fréquentation du car

Action 10

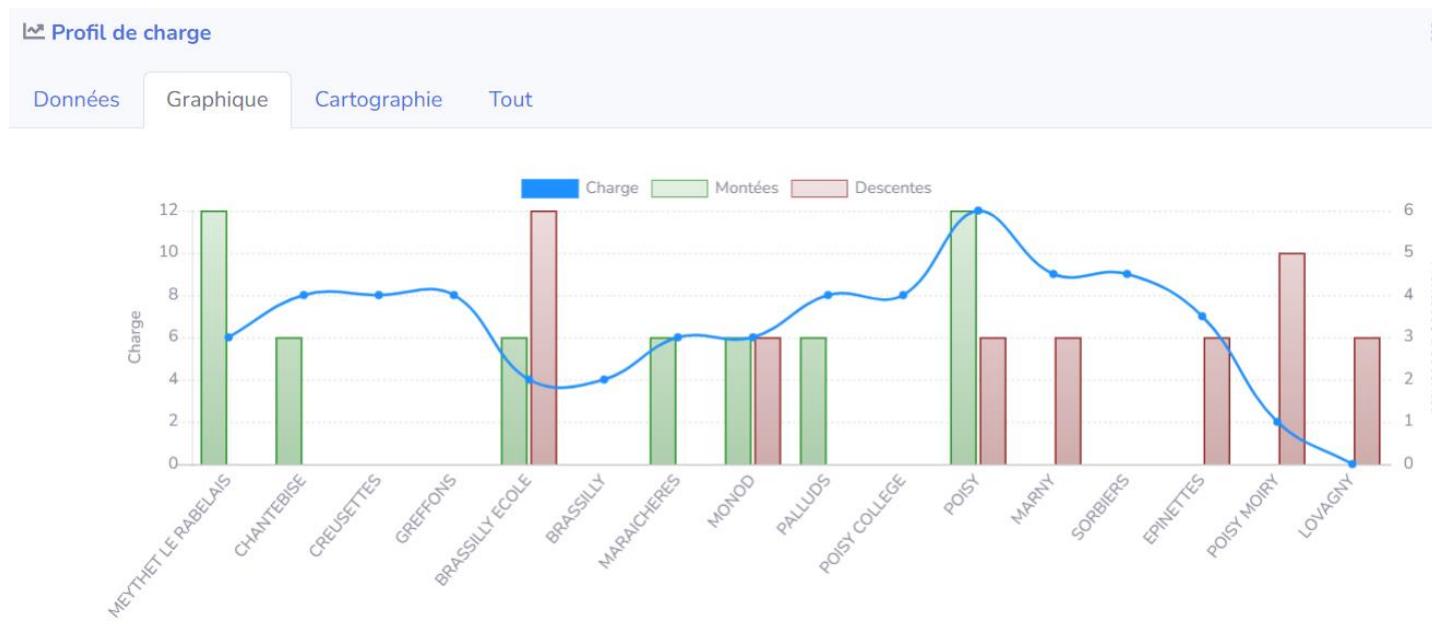
Mettre en place une billettique et un suivi en temps réel pour le transport scolaire

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Descriptif de l'action :

- Evaluer la fréquentation des lignes de transport scolaire afin d'adapter l'offre de transport et de dimensionner les véhicules de façon optimale
- L'analyse des données issues du comptage des voyageurs pourra donc permettre à l'AOM d'anticiper de potentielles adaptations de son offre de transport scolaire

Profil de charge pour la ligne 12 du réseau Sibra dans le sens Meythet - Lovagny



Système de billettique HUBI (valideur) du réseau de transport scolaire du Grand Annecy





Action 10

Mettre en place une billettique et un suivi en temps réel pour le transport scolaire

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

- Humains : réalisation de l'analyse des données
- Financiers

Coût de l'action :

Coût d'investissement : 50k

Coût de fonctionnement annuel : 10k à 15k/an

Point de vigilance :

Prendre en compte le temps en interne pour l'analyse des données

Plan de financement :

CCFU : 100%

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 11

Proposer un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Non localisée

Partenaires associés :

Exploitants des transports en commun / Région AURA / AOM voisines

Objectif de l'action :

Faciliter le passage d'un réseau de transport urbain à un autre grâce à un avantage tarifaire et un support unique pour inciter les usagers à emprunter plusieurs transports en commun sans coût supplémentaire

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Financement / Co-construction / Mise en place du système / Diffusion

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Enquête de satisfaction auprès des usagers

Nombre de titres de transport combinés vendus



Action 11

Proposer un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun

Axe 1: Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Descriptif de l'action :

- Possibilité de charger sur un même support l'abonnement de car région / le transport urbain de la CCFU (TAD, ligne interne CCFU...) / les réseaux des transports urbains des communautés de communes voisines (ex : Grand Annecy, Rumilly)
- Mise en place de tarifs attractifs pour faciliter l'usage des transports en commun



Exemple du réseau TBM (Transport Bordeaux Métropole)

- L'abonnement car + réseau TBM permet de voyager sur l'ensemble des cars régionaux en Gironde ainsi que sur les tramways et le réseau TBM
- L'abonnement combiné peut être hebdomadaire, mensuel ou annuel
- Tarif :
 - Pass car + TBM annuel = 761,60 € (soit 63,47 € / mois)
 - Pass car + TBM annuel jeune moins de 28 ans = 459,80 € (soit 38,32 € / mois)

Exemple de la carte OURA



Possibilité de combiner l'abonnement Jy'Bus avec celui de la Sibra pour 400 € (adulte) ou l'abonnement Sibra avec Synchro bus pour 363 € (adulte)
Possibilité de rajouter son abonnement ou / et trajet de train sur le même support

Action 11

Proposer un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Descriptif de l'action :

Exemple du réseau : Unireso (contons de Genève)

- Ce sont trois entreprises de transport public (CCF / TPG / Mouettes Genevoises SA) réunies en une communauté tarifaire
- 4 moyens de transport : Tarin, tramway, bus, bateau
- Tarif :
 - Pass annuel = 500 CHF (soit 41,66 CHF / mois)
 - Pass annuel jeune moins de 26 ans = 400 CHF (soit 33,33 CHF / mois)





Action 11

Proposer un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

- Humains : Portage de cette action auprès des différents partenaires associés
- Financiers

Coût de l'action :

A définir avec les territoires partenaires

Point de vigilance :

Difficulté de mettre en place cette action dans un court terme en raison des multiples partenaires associés et des différents portages politiques des collectivités

Plan de financement :

CCFU : A définir
AOM voisine : A définir
Région AURA : A définir

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 12

Mettre aux normes les arrêts de transport public sur le territoire

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

Région AURA

Localisation :

L'ensemble des arrêts (scolaires et interurbains) de cars régionaux du territoire de la CCFU

Partenaires associés :

CCFU / Les communes du territoire de la CCFU

Objectif de l'action :

Sur la base du diagnostic établi par la région, réaménager les arrêts les moins sécurisés et accessibles du territoire

Rappel :

143 arrêts sur le territoire de la CCFU identifiés dans le diagnostic de la région

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Coordination

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Mise en place des aménagements préconisés

Plus de visibilité, d'accessibilité et de sécurité aux arrêts

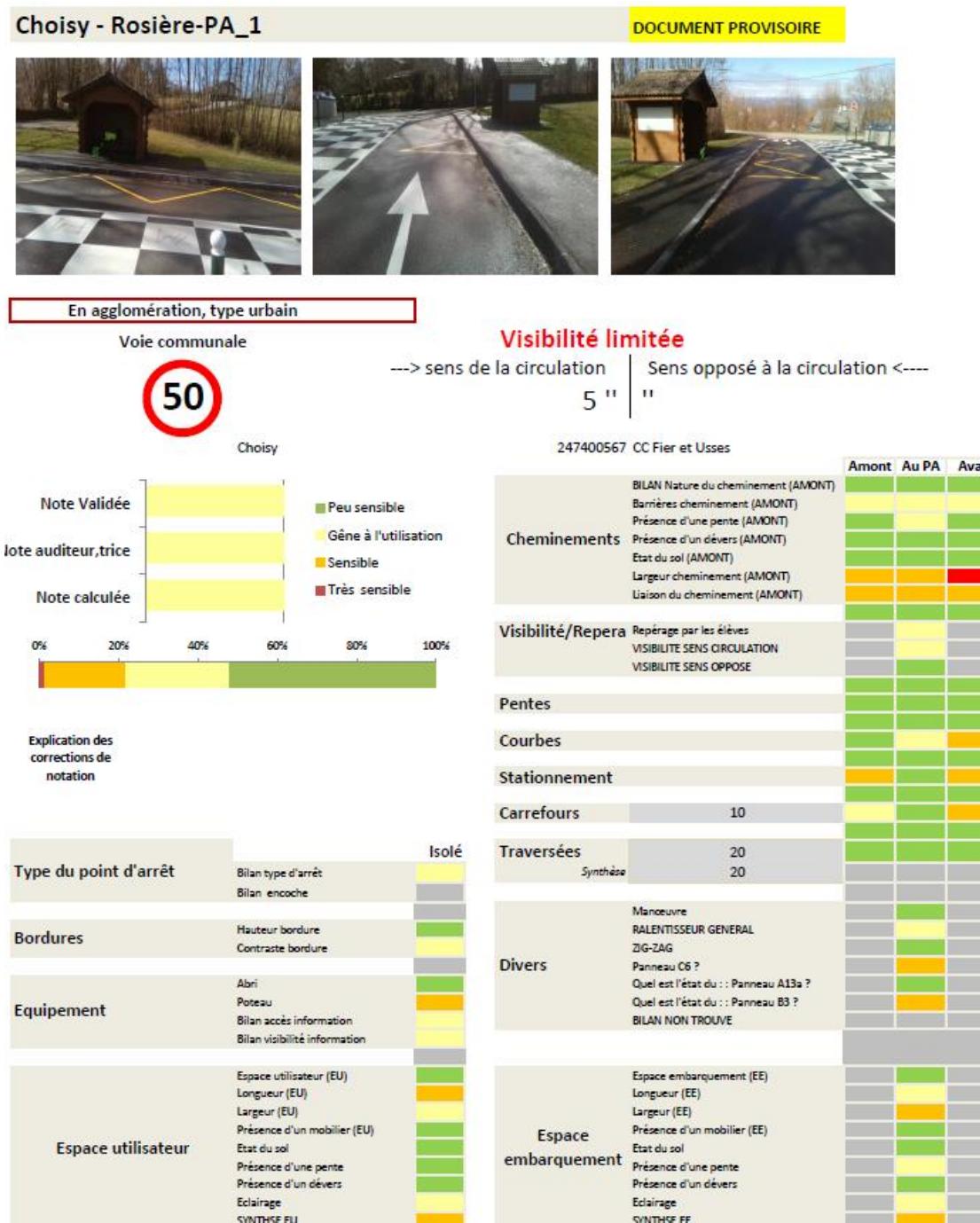
Action 12

Mettre aux normes les arrêts de transport public sur le territoire

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Descriptif de l'action :

- En 2020 et 2021 la Région Aura a commandé un diagnostic afin d'établir un état des lieux sur la sécurité des arrêts de cars qui lui ont été transférés dans le cadre de la loi NOTRe
- Le résultat de ce diagnostic se présente sous forme de fiche par arrêt qui fait un état des lieux sur la situation actuelle
- Un ordre de priorité sur chaque arrêt a été émis pour pouvoir lancer une étude de préconisation d'aménagement et de faisabilité sur ces arrêts avant le lancement des travaux





Action 12

Mettre aux normes les arrêts de transport public sur le territoire

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire
Transport scolaire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

- Humains : Réalisation de l'étude de préconisation de réaménagement des arrêts
- Financiers

Coût de l'action :

Coût à définir selon le nombre d'arrêts à prioriser

Point de vigilance :

Prendre en compte le calendrier prévisionnel de la région sur la réalisation de ces études sur le territoire de la CCFU

Plan de financement :

Région AURA : 100%

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs



Action 13

Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

CCFU / Communes / CD74

Localisation :

CCFU

Partenaires associés :

Etat / Région AURA

Objectif de l'action

Permettre un maillage cyclable sur le territoire pour offrir des aménagements continus, sécurisés et adaptés aux usagers

Rappel :

Part modale vélo sur le territoire de la CCFU : 3% (1,6% Haute-Savoie)

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Etudes / Financement / Maîtrise d'ouvrage

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Mise en place de compteurs pour évaluer la fréquentation

Suivi de réalisation d'aménagements (km d'aménagements réalisés)

Action 13

Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

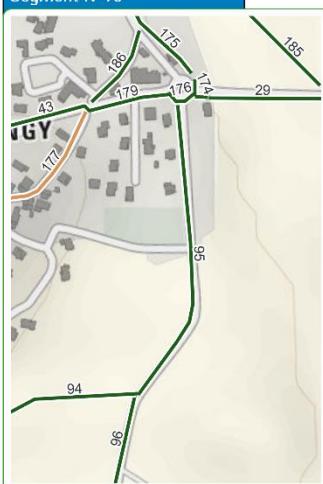
Descriptif de l'action :

Un schéma cyclable a été réalisé en 2022-2023. Ce schéma comporte 171 segments identifiés comme potentiellement supports d'aménagements cyclables sur le territoire. Chaque segment est doté d'une fiche récapitulative avec les principales caractéristiques des aménagements, une carte et une estimation financière.

Schéma directeur des aménagements cyclables
 Communauté de communes Fier et Usse
 Atlas des Aménagements préconisés
 Commune de Sillingy



Segment N°95



Caractéristiques :

Voie empruntée : accotement de voirie
 Voirie : voirie communale
 Longueur : 387 m
 Acquisitions foncière : oui
 Améliorations / Modifications :

Propositions :

Hiérarchie : structurant

OPTION 1 :
 Aménagement voie verte
 Impacts voirie :
 Coût estimé : 445900 €
 Remarques : Dévoisement RD + Séparateur de voies

OPTION 2 :
 Aménagement :
 Impacts voirie :
 Coût estimé : €
 Remarques :


 Incertitude élevée

Informations complémentaires :

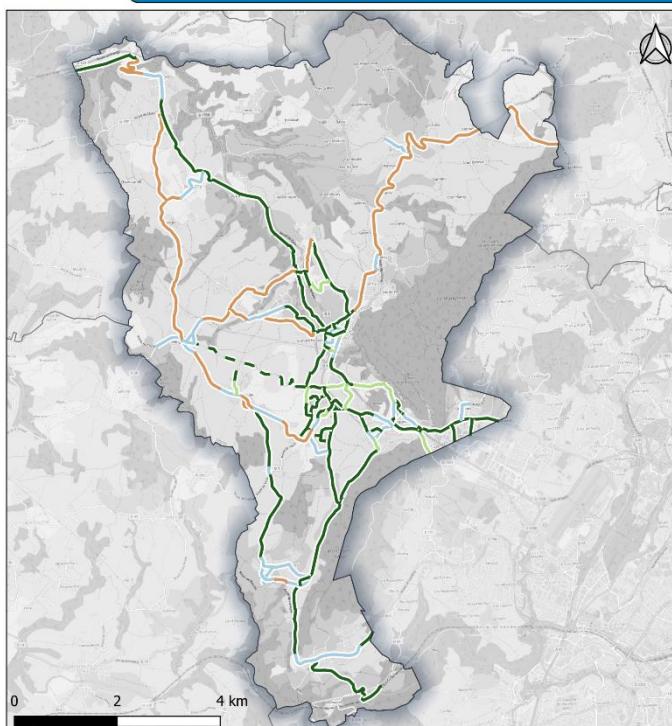
Liaison collège Filhouillet. Aménagement à faire en parallèle de la RD. Chaussée à décaler.

Réalisation : SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc / Inditigo / Baron Ingénierie - Janvier 2023





Schéma directeur des aménagements cyclables - CCFU
 Typologie d'infrastructures



0 2 4 km

Légende :

- Site propre
- Partage sans transit
- Partage de voirie
- Partage de voirie
- - Aménagement non revêtu



CCFU





Fond de carte : Bergfex
 Réalisation : AESMB
 2023



Action 13

Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

Ressources internes et externes (MOA + AMO + MOE) pour piloter, animer, suivre et coordonner la réalisation du schéma et le respect des recommandations

Intégration des services de l'état, de la CCFU et des communes en amont des projets (anticipation des procédures environnementales, foncières, etc. et identification des points durs)

Coût de l'action :

22 M € (Coût hors taxes, foncier, travaux annexes sur voirie)

Point de vigilance :

Forte coopération nécessaire entre les partenaires pour garder une cohérence dans les aménagements

Plan de financement :

Cf. plan de financement du schéma directeur cyclable

Subventions disponibles :

Etat : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

La procédure d'attribution est définie au niveau local par la préfecture (dépôt d'un dossier).

Etat : Plan vélo de l'Etat : 2 M € jusqu'à 2027

Etat : Fond vert : Aide financière avec un taux de subvention de 80 % maximum



Action 14

Réaliser un schéma de jalonnement des axes prioritaires

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

CCFU

Partenaires associés :

Région AURA / CD74 / Communes

Objectif de l'action :

Rendre visibles et intuitifs les cheminements cyclables sur le territoire pour faciliter les déplacements à vélo

Rappel :

Part modale vélo sur le territoire de la CCFU : 3 % (1,6 % Haute-Savoie)

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Etudes / Financement / Maîtrise d'ouvrage déléguée (exploitation / entretien)

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Nombre de panneaux implantés sur le territoire

Action 14

Réaliser un schéma de jalonnement des axes prioritaires

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Descriptif de l'action :

Le territoire est déjà doté d'itinéraires cyclables agréables mais peu mis en valeur.

→ La mise en place d'un jalonnement donnera une visibilité supplémentaire à ces axes. En complément, la réalisation d'un schéma directeur cyclable viendra compléter l'offre actuelle. Le jalonnement devra s'adapter en conséquence et prendre en compte les futurs aménagements.



Panneaux de jalonnements cyclables



Action 14

Réaliser un schéma de jalonnement des axes prioritaires

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Moyens à mobiliser :

Ressources internes et externes (MOA + AMO) pour piloter, animer, suivre et coordonner la réalisation du jalonnement

Coût de l'action :

Etude de jalonnement : 15 k à 25 k

Point de vigilance :

Nécessité de bien définir les pôles générateurs (inscriptions sur panneaux) en amont

Plan de financement :

CCFU :

- Véloroute V62: 100%
- Circuit d'intérêt communautaire: 80%
- Circuit d'intérêt communal : 20%

Communes:

- Circuit d'intérêt communautaire 20 %
- Circuit d'intérêt communal : 80 %

Subvention disponible :

Pas de subvention identifiée



Action 15

Mettre en place un service de promotion et de location de vélo libre-service

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Centre-bourg de La Balme-de-Sillingy et de Sillingy

Partenaires associés :

Gestionnaires de flotte de vélos / Communes

Objectif de l'action :

Favoriser l'usage du vélo entre les différents pôles générateurs d'attractivité du territoire de manière ponctuelle et simple

Rappel :

Part modale vélo sur le territoire de la CCFU : 3 % (1,6 % Haute-Savoie)

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Co-construction et diffusion

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Nombre d'actes de location à l'année

Action 15

Mettre en place un service de promotion et de location de vélo libre-service

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Descriptif de l'action :

- Les services à destination des cyclistes du quotidien sont assez limités sur le territoire.
- Proposer une alternative à la voiture pour des trajets ponctuels ou quotidiens pour pouvoir effectuer les trajets internes au territoire ou en direction des AOM voisins.
- Développer des solutions de location (le service de location vélo de la CCVT)
- Service de location de vélos inclu dans l'offre de transport du territoire



Service de location VAE (CCVT)





Action 15

Mettre en place un service de promotion et de location de vélo libre-service

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Matériels
- Financiers

Coût de l'action :

- Coût investissement : 25k + 1,7 k / vélo
Exemple : flotte 10 vélos : 45 k
- Coût fonctionnement : 2 k / an
Exemple : flotte 10 vélos : 20 k / an
- Les revenus liés à la location de vélos

Points de vigilance :

- Importance de la bonne localisation des stations vélo
- Intégrer dans la démarche une communication importante auprès des habitants
- Minimum de 1 salarié à temps plein pour les tâches d'accueil, de location et de maintenance du parc

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

Etat : La Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) en ce qui concerne les vélo stations



Action 16

Mettre en place une aide à l'achat vélo pour les habitants du territoire de la CCFU

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

L'ensemble du territoire de la CCFU

Partenaires associés :

Communes / Vélocistes partenaire / Socio-professionnels

Objectif de l'action :

Aider les habitants du territoire à acquérir un vélo / VAE pour pouvoir se déplacer autrement qu'en voiture

Rappel :

Part modale vélo sur le territoire de la CCFU : 3 %

(1,6 % Haute-Savoie)

Nombre habitants CCFU : 15 868

Distance moyenne d'un déplacement en voiture : 5,1 km

Part des déplacements inférieurs à 5 km : 60 %

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Co-construction et diffusion

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Nombre de bons distribués aux habitants durant l'année



Action 16

Mettre en place une aide à l'achat vélo pour les habitants du territoire de la CCFU

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

S²LO

Descriptif de l'action :

- Elaboration du règlement pour l'attribution d'une aide
- Elaboration d'une grille du montant des aides
- Création d'une communauté de vélocistes partenaires
- Formation des vélocités adhérents et du personnel en charge de la gestion de l'aide à l'achat VAE
- Distribution de bons pour l'aide à l'achat d'un VAE

Action 16

Mettre en place une aide à l'achat vélo pour les habitants du territoire de la CCFU

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Descriptif de l'action :

Exemple du flyer distribué pour la mise en place d'aide à l'achat vélo sur le territoire du Grand Annecy



L'aide à l'acquisition de matériel cyclable est ouverte aux **habitants du Grand Annecy** âgés de 18 ans minimum ainsi qu'aux personnes détentrices d'une carte d'invalidité (pour prétendre au complément PMR). Le vélo choisi doit être un **vélo de type « urbain »** disponible dans l'un des **commerces partenaires** du Grand Annecy (+ d'infos au verso)

Un seul bon par personne et par foyer, valable 1 mois, par période de 3 ans et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'Agglomération (distribution selon l'ordre d'arrivée des dossiers complétés). Le bon reçu permet de bénéficier directement d'une réduction chez les vélocistes partenaires de l'opération. **Les bons ne sont pas rétroactifs** pour des équipements cyclables achetés avant la mise en place du dispositif.

Montant des aides

	VAE	e-Cargo	Vélo Cargo	Remorque	Vélo Pliant (hors VAE)	Vélo	Vélo occasion	Vélo adapté PMR
Revenu fiscal/part entre 40 000 € et 18 000 €	200 €	400 €	200 €	150 €				+400 €
entre 18 000 € et 14 089 €	400 €	600 €	300 €	150€	100€	100€	50 €	+400 €
- de 14 089 € (éligible aide état VAE suppl)	400 €	600 €	300 €	150 €	150 €	150 €	70 €	+400 €
Prix Minimum d'achat	800 €	1 000 €	200 €	200€	200€	200 €		
Prix Maximum d'achat	4 000 €	6 000 €	3 500 €	1 200 €	2 000 €	1 500 €		

Comment demander l'aide ?

1. **Sur la plateforme en ligne** aide-velo.grandannecy.fr
↳ Réception du bon par mail
2. **Auprès d'un conseiller** : tous les jeudis de 11h - 14h et 14h30 - 18h
Agence Ecomobilité | 6 rue du Forum 74 000 ANNECY
↳ Bon papier remis directement à l'utilisateur

A partir du 13 mars 2023, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Validité des bons

Les 5 règles d'or

1. Seuls **les vélos achetés après l'émission du bon** sont éligibles, il doit être présenté lors de l'achat pour déduction en caisse.
2. Les bons délivrés sont valables **1 mois maximum** à compter de la réception. Au-delà, l'utilisateur doit faire une nouvelle demande d'aide (aucun prolongement ne pourra être accordé).
3. Les bons délivrés pourront s'appliquer **uniquement pour le matériel demandé** lors du montage du dossier. Les bénéficiaires doivent se renseigner sur le type de matériel qu'ils souhaitent acquérir avant de réaliser leur dossier.
4. Les bons délivrés ne sont valables que pour les matériels indiqués dans la grille au recto.
 - Pour les vélos et VAE, uniquement les **modèles de type « urbain »**.
 - Le vélo choisi devra être équipé de béquille, garde-boue, éclairage avant/arrière pour cibler les déplacements utilitaires.
 - Les vélos de type VTT et vélos de route sont exclus.
5. Les bons délivrés sont valables dans le **réseau de commerçants partenaires** de l'opération, situés sur le territoire du Grand Annecy (liste disponible sur la plateforme)

Besoin de précisions ? Consultez la Foire Aux Questions : aide-velo.grandannecy.fr/faq ou contactez le 04 50 23 13 13 (lun - ven | 9 - 12h / 14 - 17h).

Documents à fournir

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de - 3 mois
- Justificatif de revenus (Avis d'imposition 2022)
- Carte d'invalidité (pour prétendre au complément PMR)





Action 16

Mettre en place une aide à l'achat vélo pour les habitants du territoire de la CCFU

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Financiers

Coût de l'action :

- Si prise en compte entre 1,25 € à 2,50 € par habitant / an : 20 530 € à 40 000 € / an d'enveloppe
- Gestion du dispositif : + 20 %

→ Coût total du dispositif entre 25 k à 50 k €

Points de vigilance :

Une rédaction rigoureuse du règlement est nécessaire pour éviter tout abus lors de la mise en place du dispositif

Prévoir du temps de mise en place et de gestion du dispositif durant toute la durée de la mise en service

Plan de financement :

CCFU : 100%

Subvention disponible :

Etat : Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) concernant la mise en place de dispositifs d'aide à l'utilisation de vélos ou vélos cargo



Action 17

Accompagner l'infrastructure véloroute (V62) d'une stratégie de mise en tourisme (services)

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

CCFU

Partenaires associés :

Région AURA / CD74 / Communes / Savoie
Mont Blanc Tourisme

Objectif de l'action :

Promouvoir la V62 en maillant le territoire de la CCFU de services à destination des cyclotouristes

Rappels :

Part modale vélo sur le territoire de la CCFU : 3 %
(1,6% Haute-Savoie)

14,1 km d'aménagements cyclables dont 7,5 km de voie verte
soit 0,9 m linéaire / habitant

Échéances :

Court terme (< 5 ans)
Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Etudes / Financement

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Enquête de fréquentation et de satisfaction sur la véloroute

Action 17

Accompagner l'infrastructure véloroute (V62) d'une stratégie de mise en tourisme (services)

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Descriptif de l'action :

La véloroute 62 (Belle Via) traverse le territoire de la CCFU et est un axe cyclable structurant pour le territoire. Une première partie entre Sillingy et La Balme-de-Sillingy a été finalisée en 2023. Afin d'accompagner cet axe, il convient d'offrir aux usagers une certaine qualité de services (point d'eau, lieu de repos, espace de recharge, jalonnement, etc...).

LA —
BELLE
— **VIA**

ANNECY • CHAMBÉRY • GRENOBLE • ROMANS



Aire de service et de repos – Moirans (38) – Belle Via V63



Action 17

Accompagner l'infrastructure véloroute (V62) d'une stratégie de mise en tourisme (services)

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Moyens à mobiliser :

Travail avec les acteurs du tourisme et les partenaires en lien avec le projet pour définir les besoins et les enjeux.

Coût de l'action :

Coût de l'étude : 5 k à 10 k

Point de vigilance :

Besoin d'uniformisation avec les autres territoires traversés par la Belle Via

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

Etat : ADEME - Développer le vélotourisme

Mise en tourisme axe cyclable (ingénierie / aire de repos / infrastructure)

L'aide est attribuée sous forme d'une subvention avec un plafond d'aide défini pour chacune des actions éligibles.



Action 18

Equiper les principaux lieux d'intermodalité en stationnements sécurisés

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

CCFU (Sillingy et La Balme-de-Sillingy)

Partenaires associés :

Communes

Objectif de l'action :

Augmenter le nombre de stationnements vélo sécurisés sur le territoire pour inciter à la pratique du vélo / VAE sur les déplacements courtes distances (< 8 kms)

Rappel :

15 points de stationnement sont identifiés sur le territoire

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Etudes / Financement

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Suivi des réservations en consigne et étude de la fréquentation

Action 18

Equiper les principaux lieux d'intermodalité en stationnements sécurisés

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Descriptif de l'action :

En complément des aménagements, il est essentiel d'offrir aux usagers des solutions pour sécuriser leur vélo lors de leurs déplacements. Cela passe par le développement d'espaces de stationnements vélos sécurisés, et ce plus particulièrement sur les lieux d'intermodalité identifiés sur le territoire (Centre de La Balme-de-Sillingy, Collège Sillingy et Domaine du Tornet à la Balme-de-Sillingy).



Consigne individuelle sécurisée – Grand Chambéry



Action 18

Equiper les principaux lieux d'intermodalité en stationnements sécurisés

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

Identification des principaux lieux à équiper avec la CCFU et les communes concernées

Intégration des services urbanisme dès la phase d'étude pour répondre aux potentielles exigences réglementaires

Coût de l'action :

Investissement : 50 k

Point de vigilance :

Besoin de choisir le fonctionnement et la gestion des consignes en amont pour faciliter la gestion

Plan de financement :

CCFU : 100%

Subventions disponibles :

Etat : Alvéole + Les abris vélos et supports d'attaches sont financés à hauteur de 60 %

Plafonds de subvention : consigne sécurisée jusqu'à 2 000 € HT par emplacement

Etat : La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les consignes à vélo



Action 19

Généraliser les zones 30 en centre-bourg

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Maître d'ouvrage :

Communes

Localisation :

CCFU

Partenaires associés :

CCFU

Objectif de l'action :

Apaiser les centres-bourg pour permettre un meilleur partage de la voirie entre les différents modes de déplacements

Rappels :

6 km de zone 30 sur le territoire actuellement

5 km de zone 30 à prévoir sur le territoire (préconisation schéma directeur cyclable)

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Etudes / Financement

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Implantation de radars et réalisation de comptage pour connaître la vitesse et les fréquentations

Action 19 Généraliser les zones 30 en centre-bourg

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Descriptif de l'action :

Les 171 segments du schéma directeur des aménagements cyclables ne proposent pas que des aménagements en site propre. Sur certains secteurs, la circulation automobile et le profil des voiries permettent d'envisager un partage en limitant la vitesse des véhicules motorisés. Des zones 30 ont été préconisées dans l'ensemble des centres-bourg.



Zone 30 à Seysolaz - Sillingy



Action 19

Généraliser les zones 30 en centre-bourg

Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

Ressources internes et externes (MOA + AMO + MOE) pour piloter, animer, suivre et coordonner la réalisation du schéma et le respect des recommandations

Travail avec les gestionnaires de voirie pour anticiper les potentiels points de conflits

Coût de l'action :

Investissement : 700 k

Point de vigilance :

Identification des besoins des gestionnaires de voirie en amont (entretien, déneigement, etc...)

Plan de financement :

Communes : 100%

Subvention disponible :

Etat : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

La procédure d'attribution est définie au niveau local par la préfecture. Il convient de prendre l'attache de la préfecture du département pour déposer un dossier.



Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives



Action 20

Elaborer une stratégie de stationnement en zone dense

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Maître d'ouvrage :

Communes

Localisation :

Tous les centres-bourg des communes de la CCFU

Partenaires associés :

CCFU / Syndics / Commerçants / Riverains / Acteurs locaux / Promoteurs

Objectif de l'action :

Réguler le stationnement en zone dense pour plus d'efficacité dans la gestion des espaces publics dédiés à la voiture

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Participation à la définition des problématiques et des objectifs de l'action

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Mise en place de la mesure

Le nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant



Action 20

Elaborer une stratégie de stationnement en zone dense

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

Les centres-bourg des villages offrent de nombreuses poches de stationnement gratuites. De ce fait, cette situation incite à l'utilisation de la voiture pour accéder aux activités, commerces et services situés au cœur des villages, y compris par des personnes résidant à proximité.

→ L'objectif est de limiter l'accessibilité automobile au cœur des villages

→ **Réaliser un diagnostic de l'offre de stationnement et des pratiques**

- Réaliser un diagnostic de l'offre en stationnement, des places de stationnement et du potentiel
- Réaliser un inventaire des pratiques actuelles

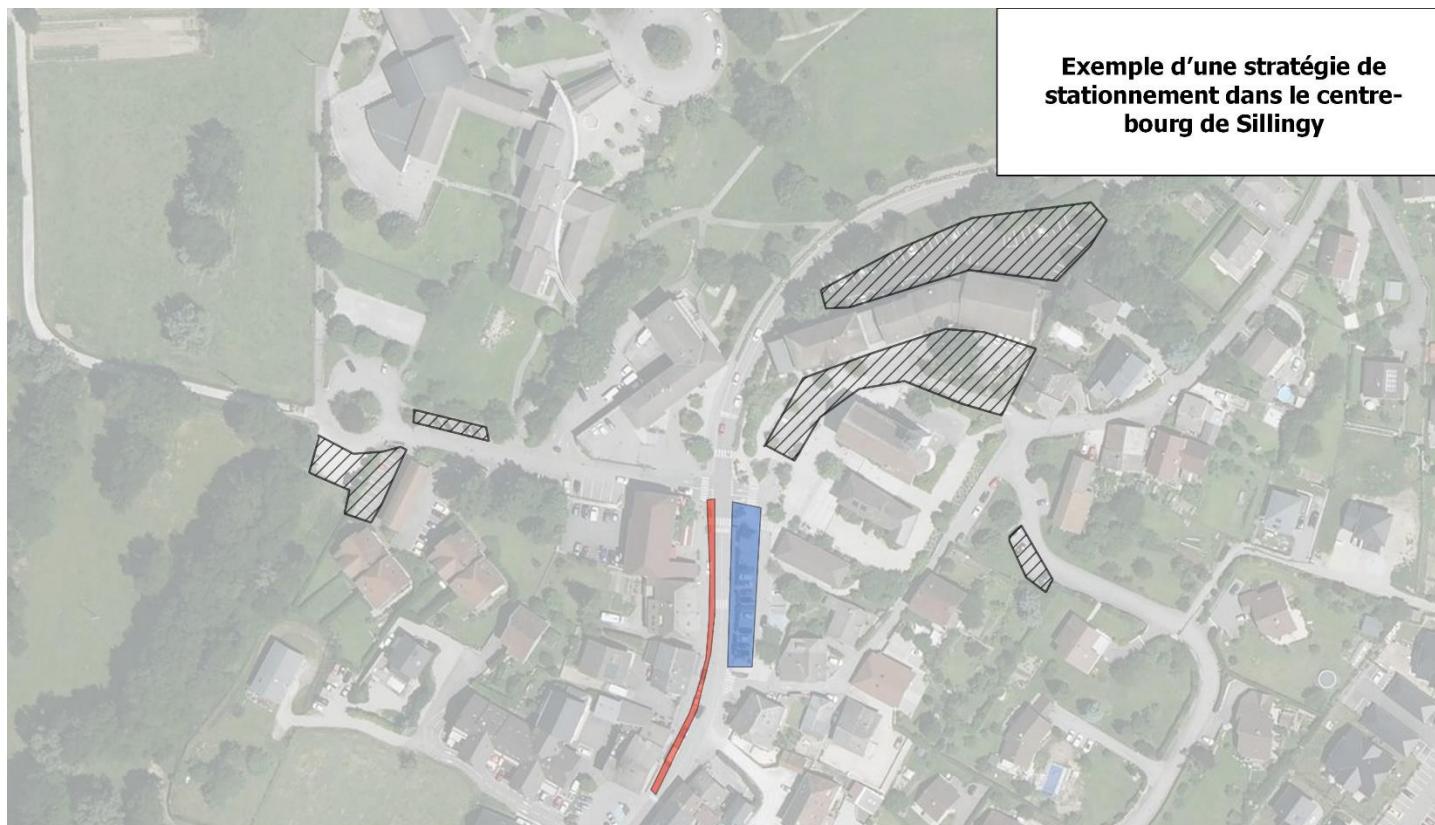
→ **Mettre en place une stratégie sur les zones analysées**

- Mettre en place une politique de stationnement dans les centres-bourg sur la base des besoins analysés : résidents, places réservées à la logistique, places réservées aux PMR, co-voiturage
- Mettre en place une tarification différenciée si besoin
- Mise en place d'une sensibilisation et de l'information auprès des habitants sur les besoins de gérer l'usage à la voiture et au développement de zones bleues autour des zones de trafic
- Mettre en place une réglementation du stationnement, il convient de la faire respecter via la prévention et la verbalisation

Action 20 Elaborer une stratégie de stationnement en zone dense

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :



Exemple d'une stratégie de stationnement dans le centre-bourg de Sillingy

Exemple d'une stratégie de stationnement dans le centre-bourg de Sillingy

Zone Blanche : gratuite et sans limite de temps

Zone rouge : zone stationnement minute 20 min gratuit

Zone bleue : stationnement gratuit et limité à 1h30 à compter de l'heure d'arrivée du véhicule

De 8h00 à 19h00, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Chaque conducteur laissant un véhicule en stationnement sur les places en « zone bleue » doit utiliser un disque de stationnement (sinon une amende de 35 € est attribuée).

Moyens à mobiliser :

Moyens humains de surveillance : Agents de Surveillance de la voie publique



Action 20

Elaborer une stratégie de stationnement en zone dense

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Coût de l'action :

- Coût de l'étude : 20 k à 30 k
- Panneaux aux normes : 125 € (prix moyen)
- Peinture au sol (place de stationnement zone bleue) : 2 € / m²
- Mobilisation d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique : A définir

Point de vigilance :

Impact social sur la mise en place de ce type de réglementation

Plan de financement :

Commune : 100%

Subvention disponible :

Aucune subvention disponible



Action 21

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Chavanod / Altaïs

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Axe : La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs

Partenaires associés :

Région Aura / CD 74 / Le Grand Annecy / Opérateurs privés de covoiturage

Objectif de l'action :

Optimiser le taux de remplissage des véhicules pour réduire la part d'autosolistes lors des déplacements domicile / travail

Rappel :

Le taux de remplissage moyen des véhicules sur cet axe : 1,1
Plus de 1 500 emplois au parc Altaïs

Échéance :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

La CCFU : intègre le service dans la vision du réseau d'offres de déplacement

Le Grand Annecy : intègre le service dans l'offre de service de mobilité

Opérateurs privés : proposent l'offre de covoiturage

CD74 : assure l'implantation des arrêts

Région AURA : assure la complémentarité avec le réseau de cars et assure la promotion du service

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Enquête de satisfaction de l'itinéraire auprès des usagers utilisant les lignes

Nombre d'inscrits sur l'application de mise en relation

Nombre de déclenchements des destinations sur borne

Nombre de trajets enregistrés sur le RPC (global)

Action 21

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Chavanod / Altaïs

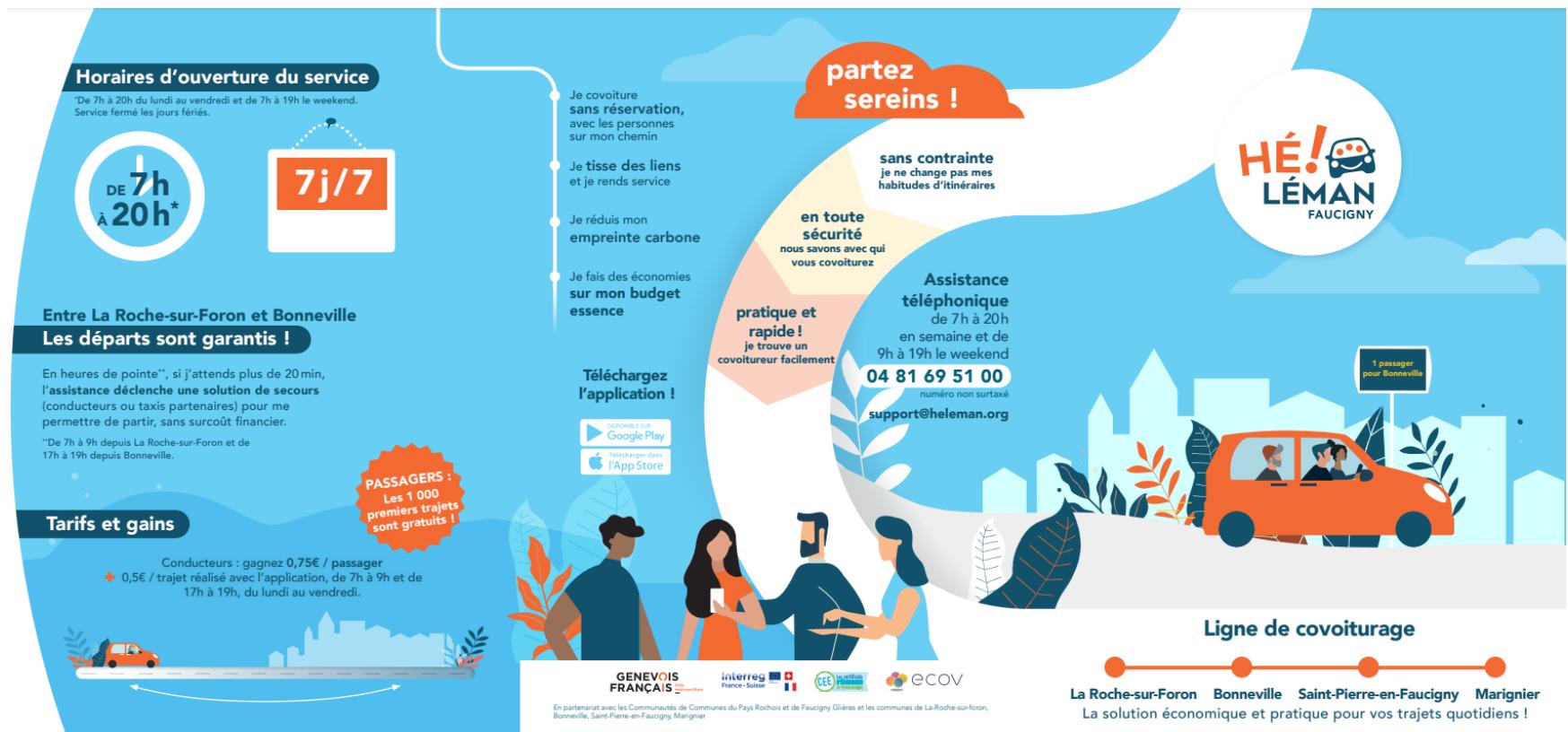
Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

La liaison La Balme-de-Sillingy / Chavanod est propice au développement du covoiturage spontané du fait de sa fréquentation, du maillage du territoire et des besoins de déplacements.

Objectif : Favoriser les rencontres potentielles entre les conducteurs et les passagers en développant des lignes de covoiturage.

→ Ligne de Covoiturage avec application (fonctionnement sur le même principe que Hé ! Léman Faucigny)



Horaires d'ouverture du service
 *De 7h à 20h du lundi au vendredi et de 7h à 19h le weekend.
 Service fermé les jours fériés.

partez sereins !

- sans réservation, avec les personnes sur mon chemin
- Je tisse des liens et je rends service
- Je réduis mon empreinte carbone
- Je fais des économies sur mon budget essence

sans contrainte
 je ne change pas mes habitudes d'itinéraires

en toute sécurité
 nous savons avec qui vous covoiturez

Assistance téléphonique
 de 7h à 20h en semaine et de 9h à 19h le weekend
04 81 69 51 00
 numéro non surtaxé
 support@heleman.org

pratique et rapide !
 je trouve un covoitreur facilement

Téléchargez l'application !

Disponible sur Google Play / Téléchargez dans l'App Store

Entre La Roche-sur-Foron et Bonneville
Les départs sont garantis !

En heures de pointe**, si j'attends plus de 20 min, l'assistance déclenche une solution de secours (conducteurs ou taxis partenaires) pour me permettre de partir, sans surcoût financier.

**De 7h à 9h depuis La Roche-sur-Foron et de 17h à 19h depuis Bonneville.

Tarifs et gains

Conducteurs : gagnez 0,75€ / passager
 + 0,5€ / trajet réalisé avec l'application, de 7h à 9h et de 17h à 19h, du lundi au vendredi.

PASSAGERS :
 Les 1 000 premiers trajets sont gratuits !

Ligne de covoiturage

La Roche-sur-Foron Bonneville Saint-Pierre-en-Faucigny Marignier
 La solution économique et pratique pour vos trajets quotidiens !

GENEVOIS FRANÇAIS | interreg France-Juive | CEE | ecov

En partenariat avec les Communautés de Communes du Pays Rochois et de Faucigny Glières et les communes de La-Roche-sur-Foron, Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny, Marignier





Action 21

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Chavanod / Altaïs

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Reçu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023
 ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Descriptif de l'action :

Comment ça marche

Je suis passager :

1 • Je me rends à l'arrêt HéliLéman pour demander un trajet :

J'utilise l'application mobile. **ou** Sur la vitrine de l'arrêt, je récupère le code de ma destination que j'envoie par SMS au 07 56 79 70 78. **ou** J'appelle l'assistance téléphonique : 04 81 69 51 00.

2 • Je reste bien visible à côté de la vitrine ou de la borne : les conducteurs voient ma demande sur les panneaux lumineux et l'application mobile.

3 • Un conducteur s'arrête, je valide le trajet et il m'emmène :

- J'indique son numéro de téléphone ou son code conducteur dans l'application ou par SMS au 06 44 60 78 78.
- Nous sommes identifiés : nous partageons notre trajet en sécurité.

Je suis conducteur :

1 • J'ai l'application : avant de partir, je sélectionne les arrêts par lesquels je vais passer. **ou** Sans l'application : je regarde les panneaux lumineux.

2 • J'approche d'un arrêt : je vois la demande du passager sur les panneaux lumineux et si je suis équipé de l'application, je reçois une notification sonore.

3 • Je m'arrête pour emmener le passager : il valide le départ en indiquant mon code conducteur ou mon numéro de téléphone au service. Ma cagnotte est automatiquement créditée et nous sommes tous les deux identifiés.

Gagnez jusqu'à 50€ / mois en utilisant l'application HéliLéman !

En circulant sur les lignes avec l'application, vous proposez vos sièges libres et permettez au service de calculer des temps d'attente fiables pour les passagers. Vos trajets avec l'application sont alors récompensés à hauteur de 0,5€* / trajet, de 7h à 19h. Gains cumulables avec le partage de frais (0,75€ / passager).

*dans la limite de 2 trajets/jour

Informations sur les arrêts :

- La Roche-sur-Foron - Grenette :**
 - Place Grenette, en face de l'arrêt de bus.
- St-Pierre-en-Faucigny - Arcades :**
 - Place des Arcades, au niveau de l'arrêt de bus "Arcades Gare".
- St-Pierre-en-Faucigny - ZA Jourdiès :**
 - 2475 Avenue du Mont Blanc, face à M. Bricolage St-Pierre-en-Faucigny.
- Bonneville - Colonne :**
 - 140 Avenue des Glières, devant entre la Grande Pharmacie et ma boulangerie.
- Bonneville - Bellerive :**
 - Avenue Charles de Gaulle, au niveau de la sortie du parking du Mac Donald's.
- Marignier - Poste :**
 - 6 Avenue de la Plaine, devant le parking commerçant L'effet fleur.

Légende de la carte :

- Ligne de covoiturage HéliLéman Faucigny
- Arrêts HéliLéman
- Accès possible à pied entre 2 arrêts
- D Lignes de bus proches des arrêts HéliLéman

Légende des arrêts :

- ☎ Demandes via SMS
- 📱 Demandes via l'application mobile

Action 21

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Chavanod / Altaïs

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

- **Ligne de covoiturage sans application** (fonctionnement sur le même principe que Synchro covoiturage)
Solution complémentaire à la première proposition




La Féclaz desservie par un nouveau service de Covoiturage

Saint-Alban-Leyse ↔ Saint-Jean-d'Arvey ↔ Les Déserts-La Féclaz-Thoiry

Mode d'emploi

Une carte pour intégrer la communauté

Quand la voiture s'arrête, passager et conducteur peuvent s'identifier mutuellement avec la carte de covoitreur.
Signez la charte de bonne conduite des covoitreur Synchro covoiturage de Grand Chambéry, ou celle de Rezo Pouce de la Communauté de communes Coeur de Savoie et recevez en échange votre carte de covoitreur Synchro covoiturage ou Rezo Pouce.



Les principes et les objectifs sont les mêmes : partager les trajets.
Avec la carte Synchro covoiturage recevez également un autocollant à coller sur le pare-brise et une carte Oûra, chargée de 6 trajets Synchro bus.

Charte disponible en mairie ou sur www.grandchambery.fr/covoiturage

Covoitrez en toute simplicité

Sans réservation, trouvez votre arrêt

- Passager > je me rends à l'arrêt, j'appuie pour me signaler
- Conducteur > un passager en attente : je m'arrête

Et si vous préférez organiser votre trajet

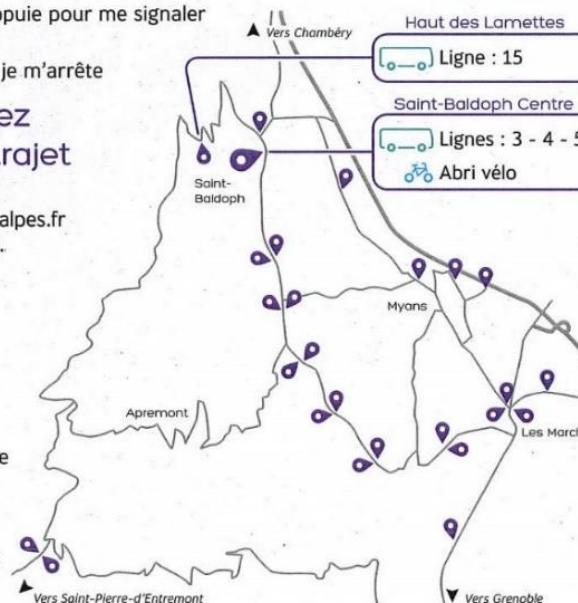
Rendez-vous sur www.movici.auvergnerhonealpes.fr ou téléchargez l'application.



- Trajets réguliers > je saisis mes habitudes
- Au dernier moment > je cherche les trajets disponibles ou j'en propose

Tous les arrêts

- avec panneau lumineux
- arrêt simple



Toutes les infos sur www.grandchambery.fr/covoiturage



Action 21

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Chavanod / Altaïs

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

Financiers :

- CCE Licov
- Aides et territoires
- Aides départementales

Opérationnels :

- Opérateurs de covoiturage
- Salariés et usagers

Coût de l'action :

- Coût de l'étude : 20 k à 30 k
- Investissement : 6,4 k par infrastructure / panneau
- Fonctionnement annuel : 1 k par panneau / an et 20 k à 30 k par an pour l'animation
- Coût estimatif de la mise en place d'une ligne de covoiturage la première année : 100 k

Point de vigilance :

Prise en compte des points suivants pour le bon fonctionnement de la démarche :

- Communication
- Animation
- Stratégie d'implantation des bornes

Plan de financement :

CCFU : 80 %

Grand Annecy sur son territoire : 20 %

Subventions disponibles :

Etat : fond vert

Développement du covoiturage permet le financement d'études, de travaux, de frais de fonctionnement, d'outils d'animation, et d'incitations financières. Le taux d'aide varie de 20 % à 50 % en fonction du type d'action.

Etat : DETR et DSIL mise en place de lignes de covoiturage



Action 22

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Pringy / Argonay

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Axe : La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Epagny / Annecy Nord / Pringy / Argonay

Partenaires associés :

Région Aura / CD 74 / Le Grand Annecy / Opérateurs privés de covoiturage

Objectif de l'action :

Optimiser le taux de remplissage des véhicules pour réduire la part d'autosolistes lors des déplacements domicile / travail

Rappel :

Plus de 4 000 emplois au Centre hospitalier CHANGE
Connexion avec la Gare SNCF de Pringy

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans) (Selon l'offre de TC développée pas pertinent de déployer les deux outils)

Rôle(s) des partenaires :

La CCFU : intègre le service dans la vision du réseau d'offres de déplacement

Le Grand Annecy : intègre le service dans l'offre de services de mobilité

Opérateurs privés : proposent l'offre de covoiturage

CD74 : assure l'implantation des arrêts

Région AURA : assure la complémentarité avec le réseau de cars et assure la promotion du service

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Enquête de satisfaction de l'itinéraire auprès des usagers utilisant les lignes

Nombre d'inscrits sur l'application de mise en relation

Nombre de déclenchements des destinations sur borne

Nombre de trajets enregistrés sur le RPC (global)



Action 22

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Pringy / Argonay

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

La liaison La Balme-de-Sillingy / Argonay est propice au développement du covoiturage spontané du fait de sa fréquentation, du maillage du territoire et des besoins de déplacements.

Objectif : Favoriser les rencontres potentielles entre les conducteurs et les passagers en développant des lignes de covoiturage

→ **Ligne de covoiturage avec application** (fonctionnement sur le même principe que Hé ! Léman Faucigny)

Horaires d'ouverture du service
 *De 7h à 20h du lundi au vendredi et de 7h à 19h le weekend.
 Service fermé les jours fériés.

DE 7h À 20h*
7j/7

Entre La Roche-sur-Foron et Bonneville
Les départs sont garantis !

En heures de pointe**, si j'attends plus de 20min, l'assistance déclenche une solution de secours (conducteurs ou taxis partenaires) pour me permettre de partir, sans surcoût financier.
 **De 7h à 9h depuis La Roche-sur-Foron et de 17h à 19h depuis Bonneville.

Téléchargez l'application !
 Disponible sur Google Play et l'App Store.

PASSAGERS :
 Les 1 000 premiers trajets sont gratuits !

Tarifs et gains
 Conducteurs : gagnez 0,75€ / passager
 + 0,5€ / trajet réalisé avec l'application, de 7h à 9h et de 17h à 19h, du lundi au vendredi.

partez sereins !
 Je covoiture sans réservation, avec les personnes sur mon chemin
 Je tisse des liens et je rends service
 Je réduis mon empreinte carbone
 Je fais des économies sur mon budget essence

sans contrainte
 je ne change pas mes habitudes d'itinéraires

en toute sécurité
 nous savons avec qui vous covoiturez

pratique et rapide !
 je trouve un covoitreur facilement

Assistance téléphonique
 de 7h à 20h en semaine et de 9h à 19h le weekend
04 81 69 51 00
 numéro non surtaxé
 support@heleman.org

HÉ! LÉMAN FAUCIGNY

Ligne de covoiturage
 La Roche-sur-Foron Bonneville Saint-Pierre-en-Faucigny Marignier
 La solution économique et pratique pour vos trajets quotidiens !





Action 22

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Pringy / Argonay

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

Comment ça marche

Je suis passager :

1 • Je me rends à l'arrêt HéliLéman pour demander un trajet :

J'utilise l'application mobile. **ou** J'appelle l'assistance téléphonique : 04 81 69 51 00.

Sur la vitrine de l'arrêt, je récupère le code de ma destination que j'envoie par SMS au 07 56 79 70 78.

2 • Je reste bien visible à côté de la vitrine ou de la borne : les conducteurs voient ma demande sur les panneaux lumineux et l'application mobile.

3 • Un conducteur s'arrête, je valide le trajet et il m'emmène :

- J'indique son numéro de téléphone ou son code conducteur dans l'application ou par SMS au 06 44 60 78 78.
- Nous sommes identifiés : nous partageons notre trajet en sécurité.

Je suis conducteur :

1 • J'ai l'application : avant de partir, je sélectionne les arrêts par lesquels je vais passer. **ou** Sans l'application : je regarde les panneaux lumineux.

2 • J'approche d'un arrêt : je vois la demande du passager sur les panneaux lumineux et si je suis équipé de l'application, je reçois une notification sonore.

3 • Je m'arrête pour emmener le passager : il valide le départ en indiquant mon code conducteur ou mon numéro de téléphone au service. Ma cagnotte est automatiquement créditée et nous sommes tous les deux identifiés.

Gagnez jusqu'à 50€ / mois en utilisant l'application HéliLéman !

En circulant sur les lignes avec l'application, vous proposez vos sièges libres et permettez au service de calculer des temps d'attente fiables pour les passagers. Vos trajets avec l'application sont alors récompensés à hauteur de 0,5€* / trajet, de 7h à 19h. Gains cumulables avec le partage de frais (0,75€ / passager).

*dans la limite de 2 trajets/jour

Informations sur les arrêts :

- La Roche-sur-Foron - Grenette :**
 - Place Grenette, en face de l'arrêt de bus.
- St-Pierre-en-Faucigny - Arcades :**
 - Place des Arcades, au niveau de l'arrêt de bus "Arcades Gare".
- St-Pierre-en-Faucigny - ZA Jourdiès :**
 - 2475 Avenue du Mont Blanc, face à M. Bricolage St-Pierre-en-Faucigny.
- Bonneville - Colonne :**
 - 140 Avenue des Glières, devant entre la Grande Pharmacie et ma boulangerie.
- Bonneville - Bellerive :**
 - Avenue Charles de Gaulle, au niveau de la sortie du parking du Mac Donald's.
- Marignier - Poste :**
 - 6 Avenue de la Plains, devant le parking commerçant L'effet fleur.

Légende de la carte :

- Ligne de covoiturage HéliLéman Faucigny
- O Arrêts HéliLéman
- O Accès possible à pied entre 2 arrêts
- D Lignes de bus proches des arrêts HéliLéman

Légende des arrêts :

- O Demandes via SMS
- O Demandes via l'application mobile

Action 22

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Pringy / Argonay

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

- **Ligne de covoiturage sans application** (fonctionnement sur le même principe que Synchro covoiturage)
- Solution complémentaire à la première proposition




La Féclaz desservie par un nouveau service de Covoiturage

Saint-Alban-Leyse ↔ Saint-Jean-d'Arvey ↔ Les Déserts-La Féclaz-Thoiry

Mode d'emploi

Une carte pour intégrer la communauté
Quand la voiture s'arrête, passager et conducteur peuvent s'identifier mutuellement avec la carte de covoitreur.
 Signez la charte de bonne conduite des covoituteurs Synchro covoiturage de Grand Chambéry, ou celle de Rezo Pouce de la Communauté de communes Coeur de Savoie et recevez en échange votre carte de covoitreur Synchro covoiturage ou Rezo Pouce.



Les principes et les objectifs sont les mêmes : partager les trajets.
 Avec la carte Synchro covoiturage recevez également un autocollant à coller sur le pare-brise et une carte Oûra, chargée de 6 trajets Synchro bus.

Charte disponible en mairie ou sur www.grandchambery.fr/covoiturage

Covoiturez en toute simplicité

Sans réservation, trouvez votre arrêt

- Passager > je me rends à l'arrêt, j'appuie pour me signaler
- Conducteur > un passager en attente : je m'arrête

Et si vous préférez organiser votre trajet

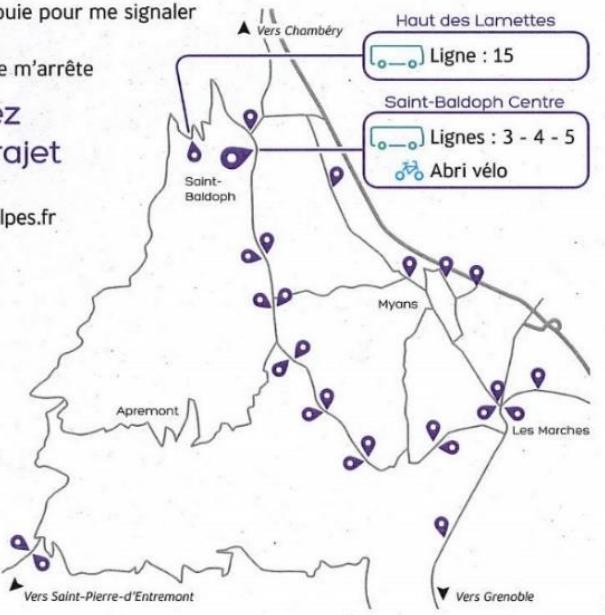
Rendez-vous sur www.movici.auvergnerrhonealpes.fr ou téléchargez l'application.



- Trajets réguliers > je saisis mes habitudes
- Au dernier moment > je cherche les trajets disponibles ou j'en propose

Tous les arrêts

- avec panneau lumineux
- arrêt simple



Toutes les infos sur www.grandchambery.fr/covoiturage



Action 22

Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Pringy / Argonay

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Moyens à mobiliser :

Financiers :

- CCE Licov
- Aides et territoires
- Aides départementales

Opérationnels :

- Opérateurs de covoiturage
- Salariés et usagers

Coût de l'action :

- Coût de l'étude : 20 k à 30 k
- Investissement : 6,4 k par infrastructure / panneau
- Fonctionnement annuel : 1 k par panneau / an et 20 k à 30 k / an pour l'animation
- Coût estimatif de la mise en place d'une ligne de covoiturage la première année : 100 k

Point de vigilance :

Prise en compte des points suivants pour le bon fonctionnement de la démarche :

- Communication
- Animation
- Stratégie d'implantation des bornes

Plan de financement :

CCFU : 80 %

Grand Anancy : 20 %

Subventions disponibles :

Etat : fond vert

Développement du covoiturage permet le financement d'études, de travaux, de frais de fonctionnement, d'outils d'animation et d'incitations financières. Le taux d'aide varie de 20 % à 50 % en fonction du type d'action.

Etat : DETR et DSIL mise en place de lignes de covoiturage



Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Action 23 Renforcer les P+R existants

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Sillingy et La Balme-de-Sillingy

Partenaires associés :

CD74 / Communes concernées

Objectif de l'action :

Donner plus de visibilité aux P+R déjà existants sur le territoire (La Balme-de-Sillingy / Sillingy) afin d'encourager leur utilisation

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Promouvoir et communiquer sur la démarche / financement

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Mise en place de la mesure

Taux de remplissage des P+R en heures creuses

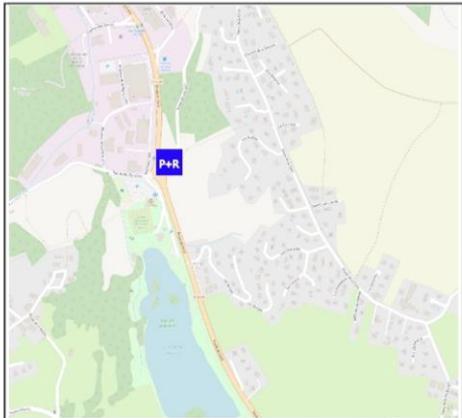
Action 23

Renforcer les P+R existants

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

- Deux P+R existants sur le territoire de la CCFU
- P+R du lac de La Balme-de-Sillingy et P+R du Collège de Sillingy
- Tous les deux sont desservis par le passage de la ligne régulière de car régional Y22

		<p style="text-align: center;">Localisation des P+R existants - Commune Sillingy et La Balme-de-Sillingy</p> <p style="text-align: center;">■ P+R existants</p> <p style="text-align: center;"><small>Réalisation : Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc 2023</small></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>
		

Action 23

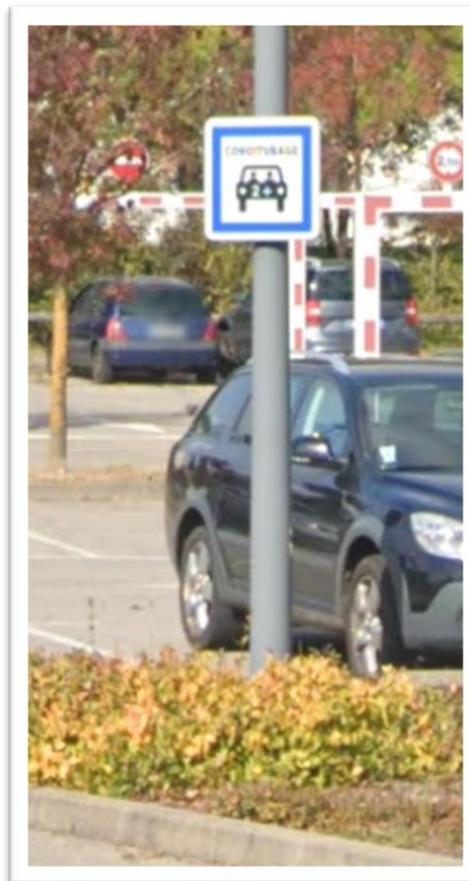
Renforcer les P+R existants

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

Possibilité de mettre en place :

- Des marquages au sol et des panneaux pour les emplacements réservés aux covoitureurs
- Des panneaux d'information en entrée de parking pour rendre les parkings plus visibles de l'extérieur



Exemple de signalétiques / marquages mis en place en faveur du covoiturage Grand Chambéry et Grand Annecy dans le cadre de Mobil'été



Action 23 Renforcer les P+R existants

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Moyens à mobiliser :

Financiers / Humains / Matériels

Coût de l'action :

Marquage au sol / pose de panneaux / temps humain consacré à la communication et organisation du renforcement de ces P+R : 20 k à 30 k

Point de vigilance :

Prévoir une offre de transports en commun plus structurante à l'avenir afin d'inciter le report modal au niveau des ces P+R (ligne interne CCFU / extension d'une ligne Sibra...)
Fréquence minimum de desserte d'un P+R toutes les 20 min en heure de pointe

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subventions disponibles :

Etat : Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) concernant l'achat d'équipements et d'aménagements

Etat : DETR et DSIL



Action 24

Créer une campagne de communication sur les mobilités alternatives

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Ensemble du territoire de la CCFU

Partenaires associés :

Entreprises du territoire / Associations / Communes

Objectif de l'action :

Promouvoir les mobilités alternatives pour mieux faire connaître les systèmes mis en place par la collectivité et afin d'inciter les habitants de la CCFU à les utiliser

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Promouvoir et communiquer sur la démarche auprès des usagers

Accompagner la mise en œuvre auprès des entreprises

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Nombre d'entreprises intégrées dans le programme

Nombre d'associations partenaires

Nombre de vues / partages et taux de pénétration de la campagne (réseaux sociaux)



Action 24

Créer une campagne de communication sur les mobilités alternatives

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

Limiter le nombre de véhicules permet de diminuer les impacts négatifs liés à l'auto-solisme

- Promouvoir les mobilités alternatives grâce à différents évènements et de la communication permet de rendre la pratique plus naturelle
- Création d'offres préférentielles (réduction tarifaire, accès complémentaire, services annexes offerts ou à tarifs réduits...) pour les covoitureurs informels afin de rendre ce mode de déplacement plus attractif
- Création de places de stationnements dédiées et avantageuses (coût de stationnement, emplacement plus près, plus large...)
- Choix des avantages accordés aux covoitureurs
- Signalétiques et infrastructures
- Promotion des plateformes de covoiturage (création de communautés de covoiturage)
- Communication et évènements tout au long de l'année
- Animations

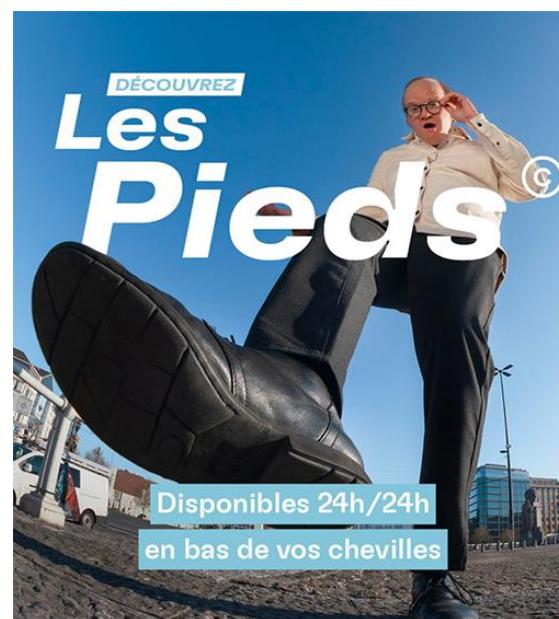
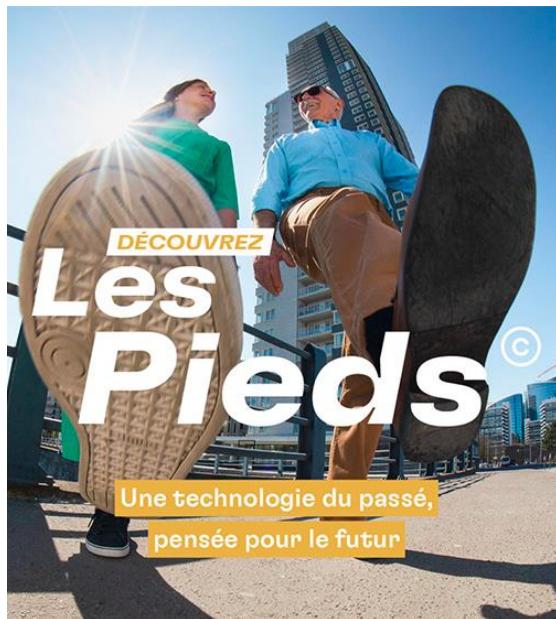
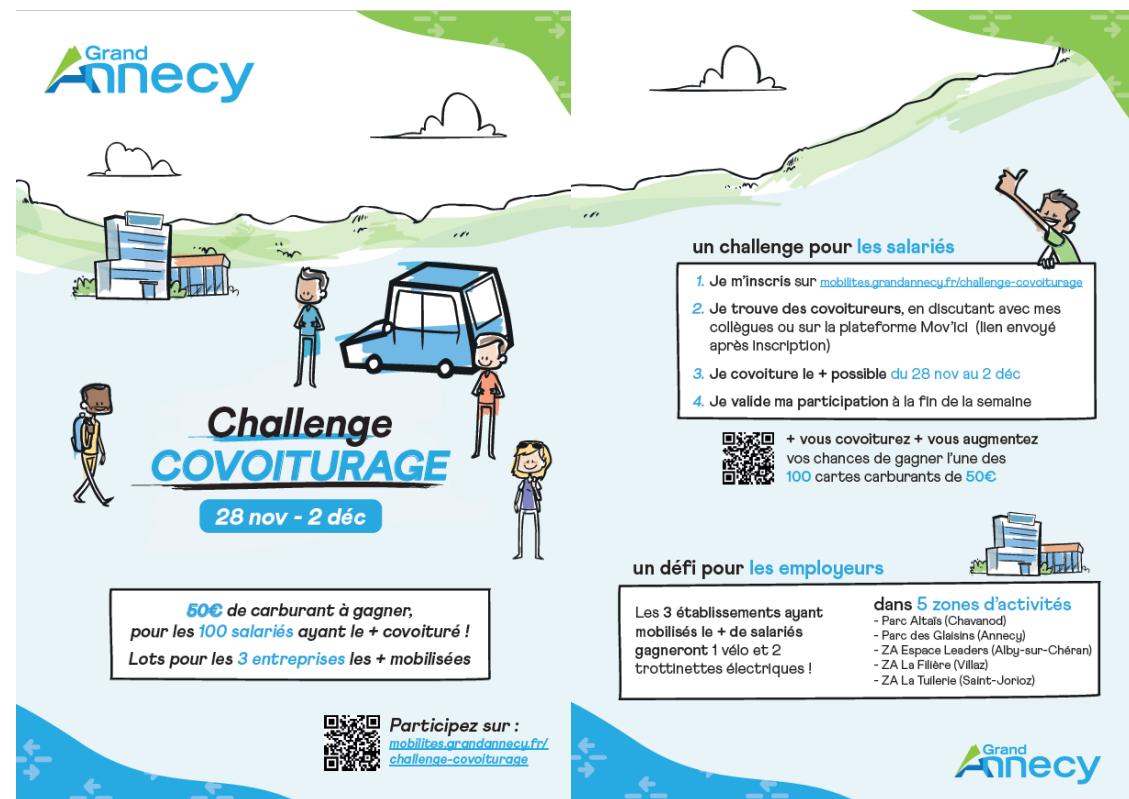
Action 24

Créer une campagne de communication sur les mobilités alternatives

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

- Exemple de Synchro covoiturage sur Grand Chambéry
- Exemple du Challenge covoiturage de Grand Annecy pour les salariés inscrits sur 5 zones d'activité

Grand Annecy

un challenge pour les salariés

1. Je m'inscris sur mobilités.grandannecy.fr/challenge-covoiturage
2. Je trouve des covoitureurs, en discutant avec mes collègues ou sur la plateforme Mov'ici (lien envoyé après inscription)
3. Je covoiture le + possible du 28 nov au 2 déc
4. Je valide ma participation à la fin de la semaine

+ vous covoiturez + vous augmentez vos chances de gagner l'une des 100 cartes carburants de 50€

un défi pour les employeurs

Les 3 établissements ayant mobilisés le + de salariés gagneront 1 vélo et 2 trottinettes électriques !

dans 5 zones d'activités

- Parc Altais (Chevanod)
- Parc des Glaises (Annecy)
- ZA Espace Leaders (Alby-sur-Chéran)
- ZA La Filière (Villaz)
- ZA La Tuilerie (Saint-Jorioz)

Challenge COVOITURAGE
28 nov - 2 déc

50€ de carburant à gagner, pour les 100 salariés ayant le + covoituré !
Lots pour les 3 entreprises les + mobilisées

Participez sur : mobilités.grandannecy.fr/challenge-covoiturage

Grand Annecy

Campagne de communication sur la marche – Bruxelles

Affiche de communication « Challenge covoiturage Grand Annecy »



Action 24

Créer une campagne de communication sur les mobilités alternatives

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Moyens à mobiliser :

Opérationnels :

- Entreprises du territoire
- Usagers

Coût de l'action :

- Coût des avantages accordés (selon choix de répartition avec les entreprises, aides, types d'avantages) : A définir
- Coût communication et animation : 10 k
- Les coûts de la signalétique et des infrastructures (si besoin) ne sont pas pris en compte dans cette action.

Point de vigilance :

Les moyens humains mobilisés pour la conception et la mise en place de ces animations demandent un certain temps de mobilisation.

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subventions disponibles :

Selon actions prévues et aides possibles de l'état (par ex : fond vert)

Etat : DETR sur le volet - dispositif d'information et de conseil sur les modalités de mise en œuvre de la ZFE



Action 25

Mettre en place des stations d'autopartage sur le territoire

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Centre de La Balme-de-Sillingy / Sillingy centre-bourg

Partenaires associés :

Gestionnaire de voitures en autopartage / communes

Objectif de l'action :

Inciter les personnes qui utilisent rarement leur véhicule personnel à utiliser un véhicule partagé pour réduire le nombre de véhicules par foyer

Rappel :

Taux remplissage moyen des véhicules sur cet axe : 1,1

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Gestion du service en régie ou par un opérateur

Gestion des inscriptions, des réservations, de l'entretien des véhicules

Communes : mise en disposition des places de stationnement

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Nombre de réservations

Nombre de kilomètres moyens parcourus

Nombre d'entreprises utilisant les véhicules en flotte partagée

Action 25

Mettre en place des stations d'autopartage sur le territoire

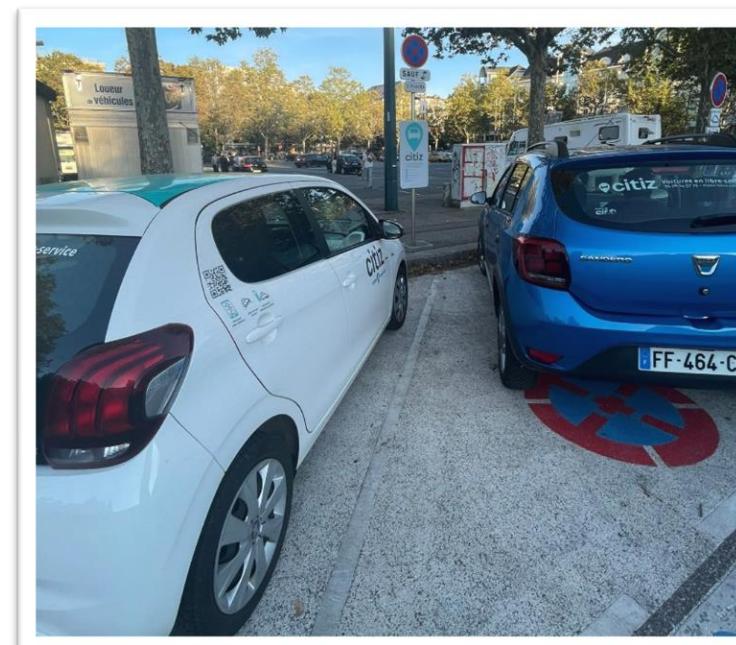
Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

L'offre de transport actuelle ne permet pas de découvrir l'ensemble des territoires de la CCFU de manière aussi flexible que la voiture individuelle.

→ La mise en place d'un service d'autopartage permet :

- D'offrir une nouvelle solution de mobilité pour un public ne possédant pas de véhicule personnel
- De réduire les frais de mobilité pour les particuliers qui ne se déplacent que ponctuellement, pour les professionnels, les collectivités et les entreprises qui souhaitent mutualiser leur flotte
- De développer des pratiques de mobilité durable, d'éviter l'achat d'un 2^{ème} véhicule et de réduire l'emprise du stationnement





Action 25

Mettre en place des stations d'autopartage sur le territoire

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Moyens à mobiliser :

- Voitures
- Bornes de recharge IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique)
- Temps humain pour la mise en place d'une station d'autopartage

Coût de l'action :

- Les véhicules peuvent être achetés par la collectivité ou loués :
 - Coût de location des véhicules ou coût de l'amortissement
 - Coût de l'implantation de la signalétique
 - Prestation d'opérateur
- Si le choix de l'électrique est fait : Coût d'implantation d'au moins 3 BRVE
 - 15 k à 50 k hors installation et hors aides
 - Coût de fonctionnement par voiture et par an : 2,5 k à 3,5 k
- Recettes tarifaires

Point de vigilance :

Prendre en compte les étapes suivantes :

- Etude
- Appel d'offre
- Convention
- Etapes parallèles : communication
- Expérimentation et lancement

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subventions disponibles :

Etat : ADVENIR (installation de bornes IRVE) 30 % du montant HT de fourniture de matériels et de travaux dans la limite de 9 000 € par point de recharge

Surprime additionnelle de 300 €

Etat : DETR achat de véhicules 100 % électriques (coût véhicules plafonné à 45 000 € - taux de subvention 30 %)



Action 26

Développer un plan de déplacement entreprises dans la Zone du Grand Epagny en lien avec le Grand Annecy

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Maître d'ouvrage :

CCFU / Grand Annecy

Localisation :

Zone des Bromines (CCFU)

Partenaires associés :

Entreprises de la CCFU inscrites à la démarche

Objectif de l'action :

Inciter les employeurs et les employés à utiliser des moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle lors de leurs trajets domicile-travail via une démarche d'accompagnement et de suivi

Rappels :

12 283 emplois sur le territoire de la CCFU
81 % des actifs travaillent en dehors du territoire de la CCFU

Échéances :

Court terme (< 5 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Transmission des données et mise en place d'un plan d'action

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Chaque année : suivi du nombre d'entreprises ayant un PDMe
5 ans après le début de la démarche : vérifier si les habitudes de déplacements domicile-travail des salariés ont évolué

Action 26

Développer un plan de déplacement entreprises dans la Zone du Grand Epagny en lien avec le Grand Annecy

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Descriptif de l'action :

Une action forte liée à l'emploi sur le territoire de la CCFU, notamment due à la présence de plusieurs entreprises sur la ZA de Bromines

- Faire la promotion des mobilités alternatives et des mobilités douces au sein des entreprises du territoire
- Mettre en relation les salariés du territoire pour qu'ils covoiturent

- Réaliser un plan de mobilité des entreprises sur le territoire / ZA Bromines
- Atelier économique
- Mise en avant du Forfait Mobilité Durable
- Application de mise en relation
- Animation



Comment venez-vous au travail ?

votre établissement s'engage dans un Plan De Mobilité Employeur et a besoin de connaître vos habitudes pour améliorer votre mobilité quotidienne !

Je réponds à l'enquête
 >> cutt.ly/Enquete-ARS



Un PDME ?
 Après diagnostic et enquête, des actions spécifiques seront mises en oeuvre. Vous pourrez aussi bénéficier d'animations et de conseils en faveur de vos déplacements. Retrouvez toutes les infos sur : cutt.ly/Mobilités-Salariés-Grand-Annecy
 Un **réfèrent mobilité**, salarié de l'établissement, a été nommé afin de suivre le projet. N'hésitez pas à le contacter si vous souhaitez proposer des idées ou participer à des actions.

Actions de sensibilisation / mobilisation / d'animation dans le cadre des PDME



Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE

Action 26

Développer un plan de déplacement entreprises dans la Zone du Grand Epagny en lien avec le Grand Annecy

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives

Moyens à mobiliser :

- Opérateurs de covoiturage
- Salariés
- Usagers

Coût de l'action :

- Coût de réalisation d'un PDMe : 10 k à 15 k / an
- Animation : 5 k à 7 k / an

Point de vigilance :

Un suivi régulier des entreprises est nécessaire pour que la démarche soit efficace

Plan de financement :

CCFU : Au prorata du nombre d'entreprises du territoire inscrites dans la démarche

Grand Annecy : Au prorata du nombre d'entreprises du territoire inscrites dans la démarche

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire



Action 27

Créer une marque de mobilité sur le territoire

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Maître d'ouvrage :

CCFU

Localisation :

Ensemble du territoire de la CCFU

Partenaires associés :

La région / Les communes / AOM voisines / Exploitants de transport

Objectif de l'action :

Permettre au territoire d'avoir une identité visuelle commune sur les questions de mobilité afin de faciliter la communication et la lisibilité

Échéances :

Moyen terme (5 à 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Co-construction et diffusion

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Fréquentation des usagers vis-à-vis des services de mobilité mis en place / Site web / Interaction réseaux sociaux



Action 27

Créer une marque de mobilité sur le territoire

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Descriptif de l'action :

Satisfaire les usagers des réseaux de transports et améliorer leur expérience voyageur en créant une marque de mobilité unifiée sur le territoire de la CCFU

→ **Mettre en place une stratégie de communication et d'information mobilité entre les différents systèmes de transport du territoire à travers une seule marque de mobilité**

- Faire connaître les services de mobilité
- Développer une information voyageuse unifiée
- Valoriser l'engagement de la CCFU

→ **Cela permet à terme d'optimiser les investissements en infrastructures pour qu'ils soient mieux utilisés par tous**

Action 27

Créer une marque de mobilité sur le territoire

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Descriptif de l'action :

→ Proposer une information voyageur la plus complète et lisible possible :

- Marque des mobilités unifiées du type « Fier et Usse mobilité »
- Guide des mobilités
- Plateforme digitale permettant de retrouver toutes les informations + option en temps réel (carte interactive)
- Signalétique unifiée, jalonnement piéton, vélo, bus, covoiturage, P+R, PEM

→ Faire connaître le dispositif sur le territoire :

- Intégration dans les supports de communication des partenaires (rubrique comment venir)
- Production et diffusion de supports de communication à prévoir 2-4 fois par an





Action 27

Créer une marque de mobilité sur le territoire

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Matériels
- Financiers

Coût de l'action :

Marque + plateforme + guide : 80 k à 160 k
Signalétique à chiffrer

Point de vigilance :

Pour que la création de la marque mobilité soit la plus visible possible, il est important d'accompagner l'action d'une communication en amont du lancement de la marque (animation / communication adaptée au public)

Plan de financement :

CCFU : 100 %

Subvention disponible :

Aucune subvention identifiée



Action 28

Réouvrir de la gare de Lovagny et créer un pôle d'échange multimodal

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Maître d'ouvrage :

SNCF réseau / Région AURA

Localisation :

Commune de Lovagny

Partenaires associés :

Lovagny / CD74 / AOM voisine / CCFU

Objectif de l'action :

Connecter le territoire de la CCFU à la gare d'Annecy en moins de 5 min en train : un avantage en temps de parcours concurrentiel à la voiture

Rappels :

81% des actifs travaillent en dehors du territoire de la CCFU
4 min de temps de transport en train entre Annecy et Lovagny

Échéances :

Long terme (> 10 ans)

Rôle(s) des partenaires :

Co-construction

Indicateurs / Modalités d'évaluation prévues :

Taux de fréquentation de la gare de Lovagny

Action 28

Réouvrir de la gare de Lovagny et créer un pôle d'échange multimodal

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Descriptif de l'action :

- Doublement de la voie prévue sur certains tronçons en 2025

Entre Aix-les-Bains et Annecy

- Envisager une réouverture de la gare de Lovagny pour permettre la connexion entre le territoire de la CCFU et le Grand Annecy en moins de 5 min
- Réaménager la gare de Lovagny en PEM (stationnement vélo, quai bus...)
- Permettre le rabattement efficace vers la gare de Lovagny



Gare de Groisy / vue des quais (Grand Annecy)



Projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy (phase 1) - Dossier de concertation du 19 avril au 9 mai 2021



Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 074-247400567-20231207-DEL_2023_101-DE



Action 28

Réouvrir de la gare de Lovagny et créer un pôle d'échange multimodal

Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire

Moyens à mobiliser :

- Humains
- Matériels
- Financiers

Coût de l'action :

A définir avec les partenaires associés

Point de vigilance :

Si cette action est mise en place, cela implique une réorganisation globale des systèmes de mobilité sur l'ensemble du bassin de vie / d'emplois. L'objectif est de proposer aux usagers des solutions de rabattement efficaces vers le train.

Plan de financement :

SNCF : 100%

Subvention disponible :

Subvention à définir avec les différents partenaires